

CONGO CHALLENGE

LE MENSUEL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Numéro

83

Mars 2024

*Dégradation continue du cadre macroéconomique,
une pression sur les ménages, une insécurité persistante
à l'Est du pays : quelles perspectives pour la RDC ?*

Kinshasa, RDC



EDITEUR RESPONSABLE

MATATA PONYO Mapon

SUPERVISION

LOKOTA ILONDO Michel – Ange

REDACTION

BOKA MABELE David
KABONGO NSENDA Billy
MUYOMBO USENI Justin
TOGBA BOBOY Yves
WAULA LUZINGU Sacré

Contribution à l'encadré

MASUNGUANA Marthyns

CONCEPTION GRAPHIQUE & MISE EN PAGE

BEYOKO Julien

Avril 2024. Copyright © Congo Challenge 2024
364, Boulevard du 30 juin, Immeuble Kiyoya Sita, 5ème étage, local 501,
Kinshasa/Gombe, RD Congo +243 812763003
www.congochallenge.cd/info@congochallenge.cd

© 2024 par Congo Challenge Science. Tous droits réservés.

Dépôt légal 3.0180-57358



CONGO CHALLENGE

LE MENSUEL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

**EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Numéro

83

Mars 2024

*Dégradation continue du cadre macroéconomique,
une pression sur les ménages, une insécurité persistante
à l'Est du pays : quelles perspectives pour la RDC ?*

Kinshasa, RDC

INTERNATIONAL

Women's Day

Honneur aux femmes !

En ce jour spécial,
célébrons leur force, leur
résilience et leur capacité à
changer le monde.

8
Mars



Téléchargez notre dernier mensuel, en cliquant sur le lien :

<https://congochallenge.cd/publications/le-mensuel-fevrier-2024/>



Sommaire

7	Avant Propos
9	Résumé exécutif
13	Contexte international
13	<i>Croissance économique</i>
15	<i>Inflation</i>
17	<i>Commerce international</i>
19	<i>Marché financier</i>
21	<i>Marché des changes</i>
22	<i>Marché des produits stratégiques</i>
31	Contexte national
31	Evolution de l'économie nationale
36	<i>Activité économique</i>
43	<i>Dynamique des prix</i>
44	<i>Taux de change et réserves de change</i>
48	<i>Finances publiques</i>
54	Evolution de la situation politique
65	Perspectives politiques et économiques



Avant Propos

Au cours du mois de mars 2024, l'économie mondiale s'est modérée. Les effets favorables sur les dépenses de consommation résultant des tensions sur les marchés du travail commencent à se dissiper, tandis que le resserrement de la politique monétaire continue de se transmettre à l'économie. L'inflation mondiale (totale) a nettement baissé, aidée par les prix de l'énergie et la dissipation des goulets d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement ; mais l'inflation sous-jacente (IPC hors énergie et alimentation) s'est replié également quoiqu'un peu plus lentement. Dans l'ensemble, les risques pesant sur la croissance économique et sur l'inflation restent orientés à la baisse. La croissance pourrait être plus faible si les effets de la politique monétaire et du prolongement des guerres en Ukraine et au moyen orient s'avèrent plus marqués qu'anticipé.

En ce qui concerne le marché des produits de base, nous avons noté une augmentation du cours du cuivre, reflétant les signaux de reprise économique durable à l'échelle mondiale. En effet, l'indice PMI manufacturiers chinois a augmenté à environ 50,8 points à la fin du mois de mars 2024. Ces valeurs au-dessus de 50 points indiquent un accroissement de l'activité industrielle et manufacturière en Chine. De plus, les prix du cobalt ont connu une légère tendance à la hausse au mois de mars 2024. En outre, les prix du pétrole brut ont augmenté, principalement à cause des tensions sur la voie maritime de la mer rouge et du prolongement de la guerre en Ukraine. En ce qui concerne les prix de l'or, ils ont connu une tendance à la hausse.

S'agissant du secteur financier, les marchés boursiers ont globalement affiché une tendance à la hausse. Ces gains sur les indices boursiers étaient en grande partie attribuables aux attentes de la part des investisseurs soutenant un relâchement futur de la politique monétaire menée par les banques centrales, au repli rapide de l'inflation ainsi qu'à l'hypothèse selon laquelle les anticipations d'inflation à plus long terme demeureront ancrées.

Sur le plan national, les risques pesant sur les perspectives économiques sont globalement moins équilibrés, en raison des chocs sur les termes de l'échange, de la crise sécuritaire et humanitaire liée au conflit armé dans l'Est. Les données disponibles sur l'économie continuent d'indiquer une morosité à court terme. En effet, le cadre macroéconomique aurait été instable au mois de mars 2024.

S'agissant de l'économie nationale, l'inflation s'est modérément ralentie, à 18,75%, en taux annualisé à la quatrième semaine du mois de mars, par rapport au mois de février 2024. Le rebond de l'inflation a toutefois été moins important que prévu. En ce qui concerne le secteur extérieur, le franc congolais a connu une dépréciation en mars 2024 par rapport à février 2024. Cette dépréciation a contribué à l'accumulation des pressions inflationnistes avec de sérieuses conséquences pour le budget et la position extérieure de l'économie congolaise. Sur le marché interbancaire, ce taux s'établirait à 2772,54 à la quatrième semaine du mois tandis que sur le marché parallèle, le taux de change se situerait à 2785,24 à la quatrième semaine de mars 2024. En outre, les réserves de change n'ont pas progressé au mois de mars, soit figées à 5,042 milliards laissant ainsi inchangé la capacité de résistance de l'économie congolaise face aux chocs extérieurs. Rapporté en nombre de mois d'importations, la couverture des importations par les réserves de changes s'établirait à 2,72 mois d'importations. En ce qui concerne les finances publiques, le compte des opérations a affiché un déficit de 18,9 millions de CDF au 22 mars 2024, témoignant d'une situation financière négative des finances publiques, où les dépenses publiques ont dépassé les recettes publiques.

Sur le plan politique en 2024, le mois de mars 2024 a été marqué notamment par les conflits persistants dans l'Est du pays ; la nouvelle configuration de l'Assemblée nationale, après les arrêts de la Cour constitutionnelle ainsi que les réactions après la levée du moratoire sur la peine de mort en RDC.

Sur le plan des perspectives de l'économie nationale, l'économie devrait rester atone dans les prochains mois. L'inflation reste beaucoup trop forte et demeurera supérieure à la cible pendant une période prolongée, soit au cours des prochains mois de l'année 2024. Le déficit budgétaire devrait se creuser par rapport au mois de mars 2024 en raison de recettes inférieures aux prévisions. Il est essentiel de poursuivre les réformes,

telles que la stabilisation du cadre macroéconomique, la mobilisation continue des recettes, la maîtrise des dépenses et l'amélioration de l'efficacité de la chaîne des dépenses, afin de créer un espace fiscal pour les dépenses prioritaires.

Michel Ange Likatwa Nondo

Résumé exécutif

Situation économique

- **Sur le plan international**, les perspectives économiques mondiales s'améliorent progressivement, avec une diminution de l'inflation et une croissance soutenue, signalant ainsi la dernière phase de la descente de l'économie mondiale vers un atterrissage en douceur. Toutefois, les prévisions de référence du Fonds Monétaire international tablent sur une croissance mondiale qui devrait se stabiliser à 3,1 % cette année, avant de s'accélérer à 3,2 % l'année prochaine.
- Selon les projections du Fonds monétaire international (FMI), l'inflation mondiale continue de montrer des signes de ralentissement, ce qui est une tendance positive pour l'économie mondiale. En effet, excluant l'Argentine, l'inflation globale devrait atteindre 4,9 % cette année. Cette diminution reflète une maîtrise plus efficace de l'inflation dans de nombreux pays.
- Les marchés financiers ont accusé une tendance générale à la hausse au cours du mois de mars 2024. Les performances positives des indices boursiers peuvent être attribuées à des signaux encourageants concernant un atterrissage en douceur de l'économie mondiale. Ces signaux ont suscité un optimisme parmi les investisseurs quant à la reprise économique mondiale et à la possibilité d'un assouplissement futur de la politique monétaire menée par les banques centrales. Ce qui a entraîné comme corollaire la hausse des indices boursiers.
- Quant aux marchés des changes internationaux, le dollar américain a pris de l'avance vis-à-vis de l'euro, du yuan chinois et du yen japonais. En revanche, la livre sterling a s'est légèrement apprécié par rapport au billet vert.
- En ce qui concerne le commerce international, selon le dernier rapport du Global Trade Update de la CNUCED, après une période prolongée de contraction, le commerce international est sur le point de connaître un rebond en 2024.
- S'agissant des matières premières, les prix du cuivre ont affiché une tendance haussière au cours du mois de mars 2024. À la clôture de ce mois, le prix du métal rouge s'est établi à 4,0112 dollars la livre. Cette dynamique haussière peut être attribuée à plusieurs facteurs, dont notamment aux signaux de reprise économique durable à l'échelle mondiale. Les prix du cobalt ont connu une légère tendance à la hausse. À la clôture de ce mois, le prix du métal bleu-vert s'est établi à 28 437 dollars par tonne. De même les prix de l'or ont par contre connu une hausse durant ce même mois. Parallèlement, les prix du pétrole brut, ont accusé des tendances haussières, principalement à cause des préoccupations liées au resserrement de l'offre mondiale causé par l'escalade des conflits au Moyen-Orient et entre la Russie et l'Ukraine, tandis que la réduction du nombre de plates-formes de forage aux États-Unis a renforcé la pression à la hausse sur les prix.
- S'agissant du PMI, l'indice des directeurs d'achat (PMI) des services aux États-Unis a connu une hausse au cours du mois de mars 2024 par rapport à fin février 2024, s'établissant à une valeur de 51,7 points. Par contre, le PMI manufacturier européen a connu une contraction au cours de la même période, clôturant à une valeur de 45,7 points, reflétant la diminution de l'activité industrielle en Europe.
- **Au niveau national**, les projections de Congo Challenge indiquent que la dynamique de l'inflation se serait modérément ralentie en mars 2024, mais devrait rester très forte pendant une longue période, comparativement à février 2024. A cet effet, le taux d'inflation hebdomadaire se serait situé à 0,42% à la quatrième semaine du mois de mars 2024, soit une hausse de 84,66% comparé à celui enregistré à la clôture de février 2024 où ce taux s'était fixé à 0,23%. L'inflation en glissement annuel s'établirait à 21,53% à la quatrième semaine de mars 2024 contre 21,70% un mois plutôt, soit une baisse de 0,75%. A ce rythme, nos projections tablent sur un niveau d'inflation de 15,93% en fin d'année 2024 contre 16,82% réalisé en février 2024.

- S'agissant du taux de change, il y a lieu de noter que le franc congolais a connu une dépréciation en mars 2024 par rapport à février 2024. Cette dépréciation a contribué à l'accumulation des pressions inflationnistes mentionnée précédemment. Sur le marché interbancaire, ce taux s'établirait à 2 772,54 à la quatrième semaine du mois contre 2757,89 en fin février 2024, soit une dépréciation de 0,53%. Sur le marché parallèle, le taux de change se situerait à 2 785,24 à la quatrième semaine de mars 2024 contre 2755,03 en février 2024, soit une dépréciation 1,08%.
- En février 2024, les recettes publiques mobilisées par les régies financières ont été de 1 290,2 milliards de CDF tandis que les dépenses se sont établies à 1 309,1 milliards de CDF. Une part importante des ressources de l'État a été allouée à la rémunération des fonctionnaires de l'État tandis que le reste a été consacré aux investissements en capital et aux frais de fonctionnement des institutions publiques.
- Enfin, l'actualité économique du mois de mars 2024 a été marquée par plusieurs faits notables : (i) le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) accorde 117 millions de dollars pour la transformation agricole; (ii) le Gouvernement congolais a décidé, à l'issue de

l'examen du cadre macroéconomique, du paiement en Franc congolais dès le 1er avril prochain, de tous les droits, taxes, redevances et factures des entreprises et établissements publics; (iii) la DGI durcit son arsenal des amendes et pénalités.

- Situation politique

- L'actualité politique du mois de mars 2024 a été dominée par les faits saillants ci-après : (i) les conflits persistants dans l'Est du pays ; (ii) la nouvelle configuration de l'Assemblée nationale, après les arrêts de la Cour constitutionnelle ; et (iii) les réactions après la levée du moratoire sur la peine de mort en RDC.
- En effet, la situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo est au cœur de plusieurs organisations sous-régionales, régionales voire internationales, du fait que les conditions socio-économiques et politico-sécuritaires se dégradent du jour au jour ;
- Par ailleurs, comme annoncé, c'est le mardi 12 mars que la Cour constitutionnelle a rendu ses arrêts sur les contentieux électoraux des législatives du 20 décembre 2023. Sur 1 923 dossiers traités, il y a eu 21 désistements, cas du dossier n°893 du regroupement politique AABG contre Kibambe Dieudonné de l'ACP/A lu à titre illustratif. 525 affaires ont été



déclarées recevables, et 400 autres recevables, mais non fondées. Le dossier RCN 155, opposant AEDCA au regroupement politique A1, a été déclaré irrecevable. Et celui opposant A2/50 à Bakonga de l'ANB a été déclaré recevable, mais non fondé. Au total, 49 députés proclamés provisoirement élus quittent l'Assemblée nationale, alors qu'ils y siégeaient déjà ;

- Enfin, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers une circulaire, signée par Madame la ministre d'Etat en charge de la Justice et Garde des sceaux, a officiellement levé le moratoire sur la peine de mort, en lisant cette circulaire officielle datant de ce 13 mars 2024. Cette décision concerne les infractions comme trahison

au sein de l'armée, participation à tout mouvement insurrectionnel armé, banditisme urbain (Kuluna pour le cas de Kinshasa par exemple) et complicité avec le pays agresseur de la RDC. Pour l'État congolais, l'objectif est "de débarrasser l'armée de notre Pays des traîtres d'une part et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme et de banditisme urbain entraînant mort d'hommes d'autre part". Toute fois, dans la foulée, certains congolais se posent la question sur les motivations du Gouvernement congolais dans un pays où la justice reste encore un vaste chantier qui ne fait pas totalement confiance.



I. Contexte international

I.1. Croissance économique

Les perspectives économiques mondiales s'améliorent progressivement, avec une diminution de l'inflation et une croissance soutenue, signalant ainsi la dernière phase de la descente de l'économie mondiale vers un atterrissage en douceur. Cependant, il convient de noter que l'expansion économique reste modérée et qu'il existe toujours le risque de perturbations.

Par ailleurs, au cours du deuxième semestre de l'année passée, l'activité économique mondiale a démontré sa résilience grâce à des facteurs tant du côté de la demande que de l'offre. Du côté de la demande, l'augmentation des dépenses privées et publiques a soutenu l'activité, malgré des conditions monétaires restrictives résultant des politiques monétaires de rigueur afin de contrer l'inflation. Du côté de l'offre, des facteurs tels que l'augmentation du taux d'activité, la résolution des problèmes de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la baisse des prix de l'énergie et des matières premières, ont joué un rôle important dans cette dynamique positive, bien que des incertitudes géopolitiques persistent.

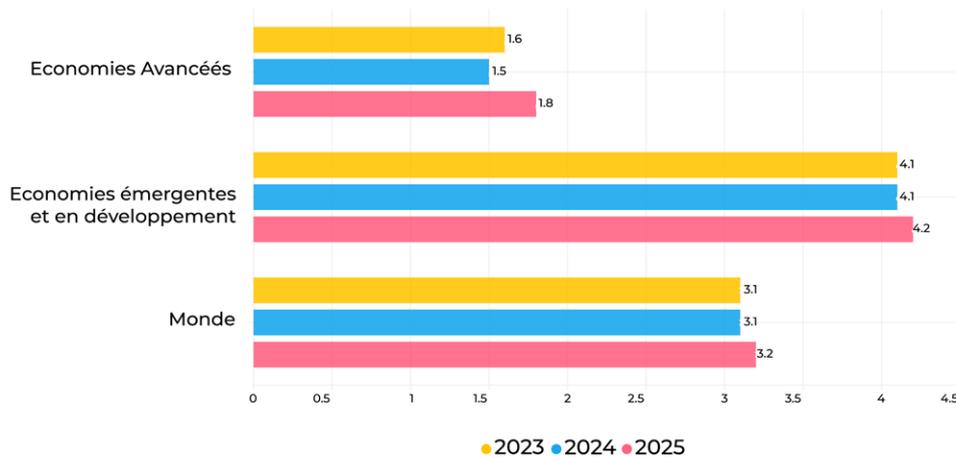
De ce fait, les prévisions de référence du Fonds Monétaire international tablent sur une croissance mondiale qui devrait se stabiliser à 3,1 % cette année, avant de s'accélérer à 3,2 % l'année prochaine.

Toutefois, des divergences significatives subsistent. En effet, le FMI prévoit un ralentissement de la croissance aux États-Unis, où la politique monétaire restrictive continue d'avoir des répercussions sur l'économie, ainsi qu'en Chine, où la baisse de la consommation et de l'investissement continue d'exercer une pression sur l'activité économique. En revanche, la zone euro devrait connaître une légère reprise après une année 2023 difficile, marquée par des prix de l'énergie élevés et une politique monétaire restrictive qui ont freiné la demande. De nombreux autres pays font preuve d'une grande résilience, comme en témoigne l'accélération de la croissance au Brésil, en Inde et dans les principaux pôles économiques d'Asie du Sud-Est.

Face à cet état de choses, bien que les perspectives économiques mondiales s'améliorent, il est important de reconnaître que l'expansion économique reste modérée et que des risques de perturbations persistent. De ce fait, les décideurs économiques doivent rester vigilants et anticiper les éventuels facteurs de déstabilisation, tels que les tensions géopolitiques ou les chocs externes, afin de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées. De plus, les gouvernements devraient continuer à soutenir la demande intérieure par le biais de politiques budgétaires et fiscales appropriées, en veillant à ce que les conditions monétaires restrictives ne freinent pas excessivement la croissance.



Figure 1 » Projections de la Croissance économique dans le monde



Source : Fonds monétaire internationale (2024)

Selon les données exposées dans la Figure 1, les prévisions indiquent une modeste baisse du taux de croissance des économies avancées à 1,5 % en 2024, tandis que celui des économies émergentes et en développement devrait se maintenir à 4,1 % en 2024 avant d’accélérer à un rythme de 4,2 % en 2025. Cette reprise de la croissance économique mondiale découle de plusieurs facteurs interdépendants.

En effet, l’économie mondiale se trouve actuellement dans une phase où l’inflation diminue progressivement et cela entraîne comme corollaire une croissance économique maintenue. Cette évolution est un signe encourageant, car cela indique que l’ajustement économique vers une situation plus stable est en cours.

Cependant, il est important de noter que malgré ces signes positifs, le rythme de l’expansion économique reste relativement lent. Cela peut être dû à plusieurs facteurs tels que des incertitudes géopolitiques, des fluctuations des marchés financiers ou des ajustements structurels dans certaines industries.

De plus, il est crucial de reconnaître qu’il existe toujours des risques potentiels de perturbations économiques. Ces risques peuvent être liés à des événements imprévus tels que des crises financières, des conflits commerciaux ou des chocs externes. Les turbulences économiques peuvent avoir un impact significatif sur les marchés, les entreprises et les ménages, et peuvent entraîner une volatilité accrue et une diminution de la confiance des acteurs économiques.

Dans ce contexte, il est essentiel que les décideurs économiques et les acteurs du marché restent vigilants et réactifs aux évolutions économiques. Ils doivent évaluer en permanence les risques potentiels et mettre en place des mesures d’atténuation appropriées pour minimiser les perturbations éventuelles.

En somme, bien que l’économie mondiale soit en phase de descente vers un atterrissage en douceur avec une diminution de l’inflation et une croissance soutenue, il est important de rester prudent et de reconnaître les défis persistants. Une gestion prudente des risques et une prise de décision éclairée seront essentielles pour assurer une stabilité économique à long terme.

I.2. Inflation

L'inflation mondiale continue de montrer des signes de ralentissement, ce qui est une tendance positive pour l'économie mondiale. En effet, excluant l'Argentine, l'inflation globale devrait atteindre 4,9 % cette année d'après le fonds monétaire international. Cette diminution reflète une maîtrise plus efficace de l'inflation dans de nombreux pays.

Lorsqu'on exclut les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, on observe également une tendance à la baisse de l'inflation sous-jacente. Cette évolution suggère que les pressions inflationnistes sont plus contenues dans d'autres secteurs de l'économie, ce qui contribue à une meilleure stabilité des prix.

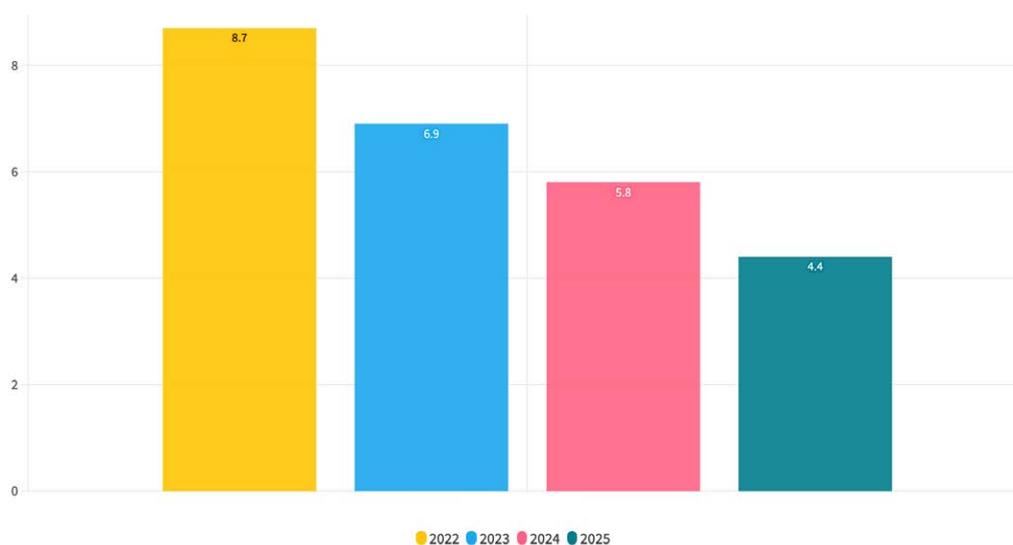
Dans les économies avancées, l'inflation globale et l'inflation hors alimentation et énergie devraient se situer autour de 2,6 % en moyenne cette année. Cela indique que ces économies se rapprochent des objectifs fixés par les banques centrales en matière d'inflation. Maintenir une inflation proche de ces cibles est important pour assurer la stabilité économique et financière à long terme.

L'évolution favorable de l'inflation offre également des perspectives encourageantes pour les politiques monétaires. Les banques centrales peuvent ajuster leurs politiques en fonction de l'évolution de l'inflation, en adoptant une approche plus accommodante si nécessaire pour soutenir la croissance économique.

Cependant, il convient de noter que ces tendances sont sujettes à des facteurs économiques et géopolitiques qui pourraient entraîner des changements. Les fluctuations des prix des matières premières, les politiques commerciales et les conditions économiques mondiales sont autant de variables qui peuvent influencer l'inflation à l'échelle mondiale.

Fort de ce constat, il est donc important de surveiller attentivement l'évolution de l'inflation et de prendre des mesures appropriées pour maintenir la stabilité des prix et favoriser une croissance économique durable.

Figure 2 » Prédiction du taux d'inflation mondiale.



Source : Fonds Monétaire International (2024)

Selon les projections du Fonds monétaire international (FMI) et les données présentées dans la figure 2, l'inflation mondiale devrait connaître une décélération progressive. Elle devrait passer de 6,9 % en 2023 à 5,8 % en 2024, puis à 4,4 % en 2025. Cette désinflation récente est principalement attribuable à la baisse des prix des produits de base et de l'énergie, plutôt qu'à une contraction de l'activité économique.

Cependant, malgré ces évolutions positives, des incertitudes persistent et les banques centrales sont confrontées à un double risque. D'une part, elles doivent éviter un assouplissement prématuré qui pourrait compromettre les gains de crédibilité obtenus avec difficulté et entraîner une résurgence de l'inflation. D'autre part, des signes de tensions se manifestent de plus en plus dans des secteurs sensibles aux taux d'intérêt, tels que la construction, tandis que l'activité de prêt connaît un déclin marqué.

Il sera donc crucial d'initier la normalisation des politiques monétaires en temps voulu, comme l'ont déjà fait plusieurs pays émergents où l'inflation a déjà considérablement diminué. Ne pas le faire compromettrait la croissance économique et présenterait le risque de voir l'inflation tomber en dessous de la cible fixée.

Ainsi, les banques centrales doivent trouver le juste équilibre entre maintenir une politique monétaire accommodante pour soutenir l'activité économique et prévenir une hausse excessive de l'inflation, tout en étant attentives aux signaux de tensions émergentes dans certains secteurs et en prenant des mesures pour normaliser progressivement leur politique monétaire lorsque cela est justifié.

De ce fait, il est important de souligner que malgré le ralentissement de l'inflation, il convient de rester vigilant et de surveiller attentivement les développements économiques. Des ajustements supplémentaires de la politique monétaire pourraient être nécessaires pour maintenir la stabilité des prix, en fonction de l'évolution des conditions économiques et des pressions inflationnistes.



I.3. Commerce international

Selon le dernier rapport du Global Trade Update de la CNUCED, après une période prolongée de contraction, le commerce international est sur le point de connaître un rebond en 2024.

En effet, le commerce international a connu des défis importants au cours des dernières années. En 2023, il a enregistré une contraction significative de 1 000 milliards de dollars. Cette contraction s'explique en grande partie par la faiblesse de la demande dans les pays développés, qui ont été confrontés à des difficultés économiques telles que des ralentissements de la croissance et des niveaux élevés de dette. De plus, les échanges commerciaux en Asie de l'Est et en Amérique latine ont également été affaiblis, contribuant à cette contraction du commerce mondial.

Cependant, il convient de noter que malgré cette situation difficile, le commerce des services a continué de croître. Cette résilience relative dans le secteur des services témoigne de l'importance croissante de ce domaine dans l'économie mondiale.

En ce qui concerne les perspectives pour 2024, il y a des indications positives d'une reprise du commerce international. En somme, bien que le commerce international ait connu une contraction en 2023, des signes de reprise se dessinent pour 2024. La résilience du commerce des services et les mesures prises pour stimuler la demande mondiale sont des éléments encourageants.

Toutefois, il est essentiel de surveiller attentivement les développements économiques et politiques pour s'assurer que la reprise du commerce international se maintienne sur une trajectoire positive et durable.

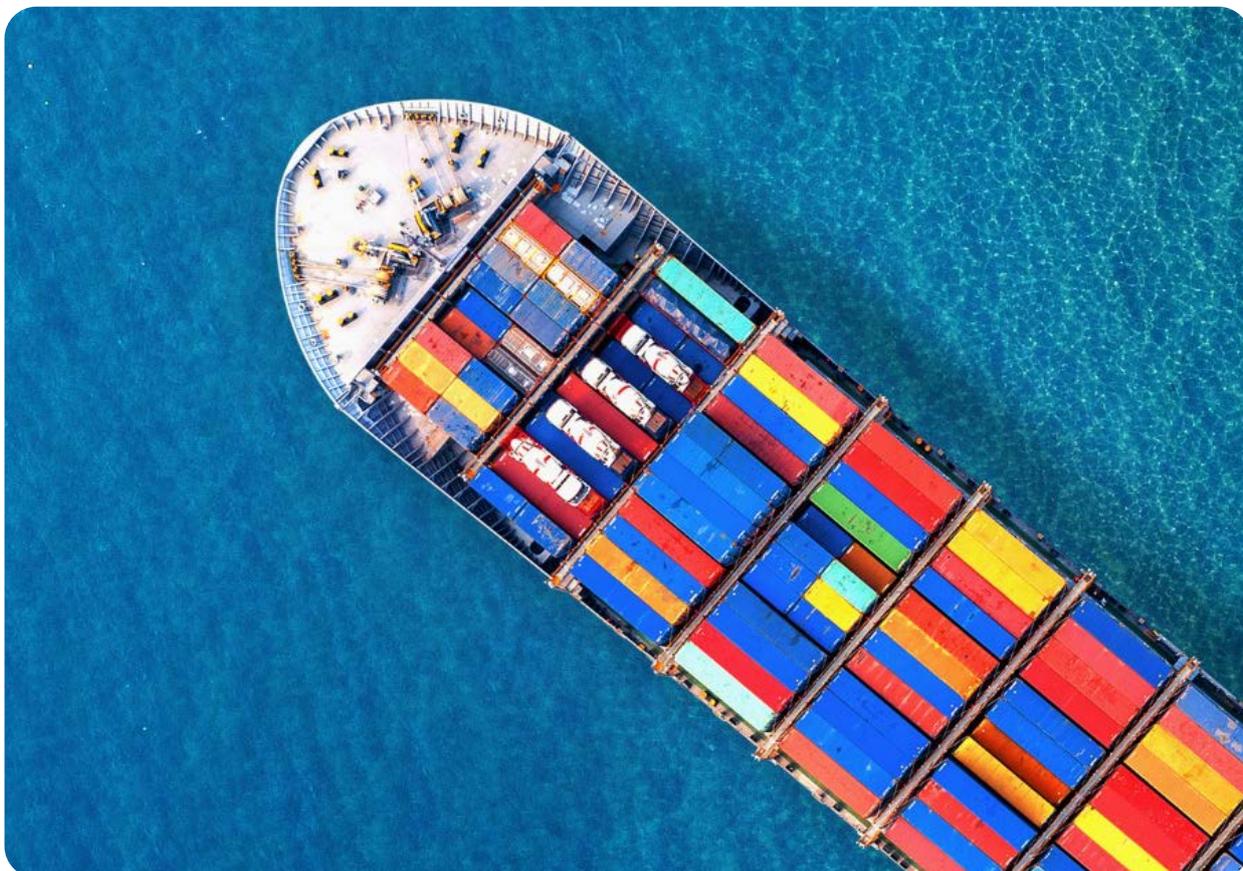
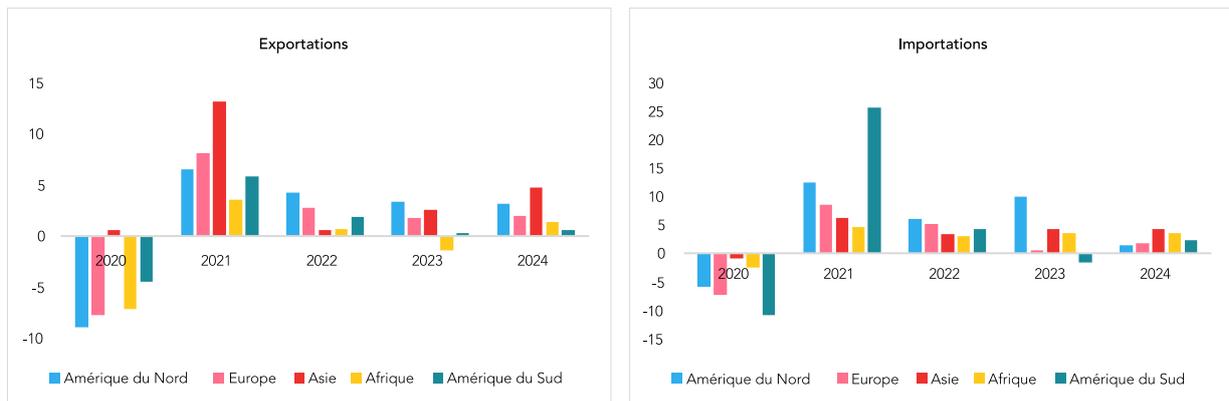


Figure 3 » Croissance du commerce des marchandises



Source : OMC 2024

Le graphique présenté dans la Figure 3 met en évidence une croissance modérée de la demande d'importations mondiales au cours de l'année 2024. Cela indique que les pays sont en train d'augmenter leurs achats de biens et de services en provenance d'autres pays, ce qui témoigne d'une reprise économique progressive.

Cependant, il est important de souligner que les tensions géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement continuent d'être des facteurs déterminants qui influencent les tendances du commerce bilatéral, et ils nécessitent une surveillance constante.

Les perturbations des routes maritimes, en particulier celles liées aux problèmes de sécurité dans la mer Rouge et le canal de Suez, ainsi que les effets climatiques défavorables sur les niveaux d'eau dans le canal de Panama, ont le potentiel d'entraîner une augmentation des coûts d'expédition, une prolongation des délais de livraison et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

Ces perturbations peuvent avoir un impact significatif sur les flux commerciaux internationaux. Les coûts d'expédition plus élevés peuvent entraîner des marges réduites pour les entreprises et une hausse des prix pour les consommateurs. Les retards dans les délais de livraison peuvent perturber les processus de production et les activités logistiques. De plus, les interruptions de la chaîne d'approvisionnement peuvent entraîner des pénuries de produits et une instabilité sur les marchés.

Il est crucial de surveiller attentivement ces développements et de prendre des mesures pour atténuer les risques liés aux tensions géopolitiques et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Cela peut impliquer des investissements dans des infrastructures alternatives, une coopération internationale renforcée pour la sécurité des voies maritimes et des mesures d'adaptation aux changements climatiques pour atténuer les effets des conditions météorologiques défavorables.

En outre, une diversification des sources d'approvisionnement et une gestion proactive des risques peuvent également contribuer à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement face à ces défis.

I.4. Marché financier

Au cours de ce mois de mars 2024, les marchés financiers ont accusés une tendance générale à la hausse. Les principaux indices boursiers, tels que le Dow Jones Industrial Average (DJIA), le S&P 500 et le Nasdaq, ont clôturé le mois à des niveaux respectifs de 39 807 points, 5 254 points et 16.379 points, respectivement. Cette dynamique positive s'est également reflétée sur les marchés financiers européens.

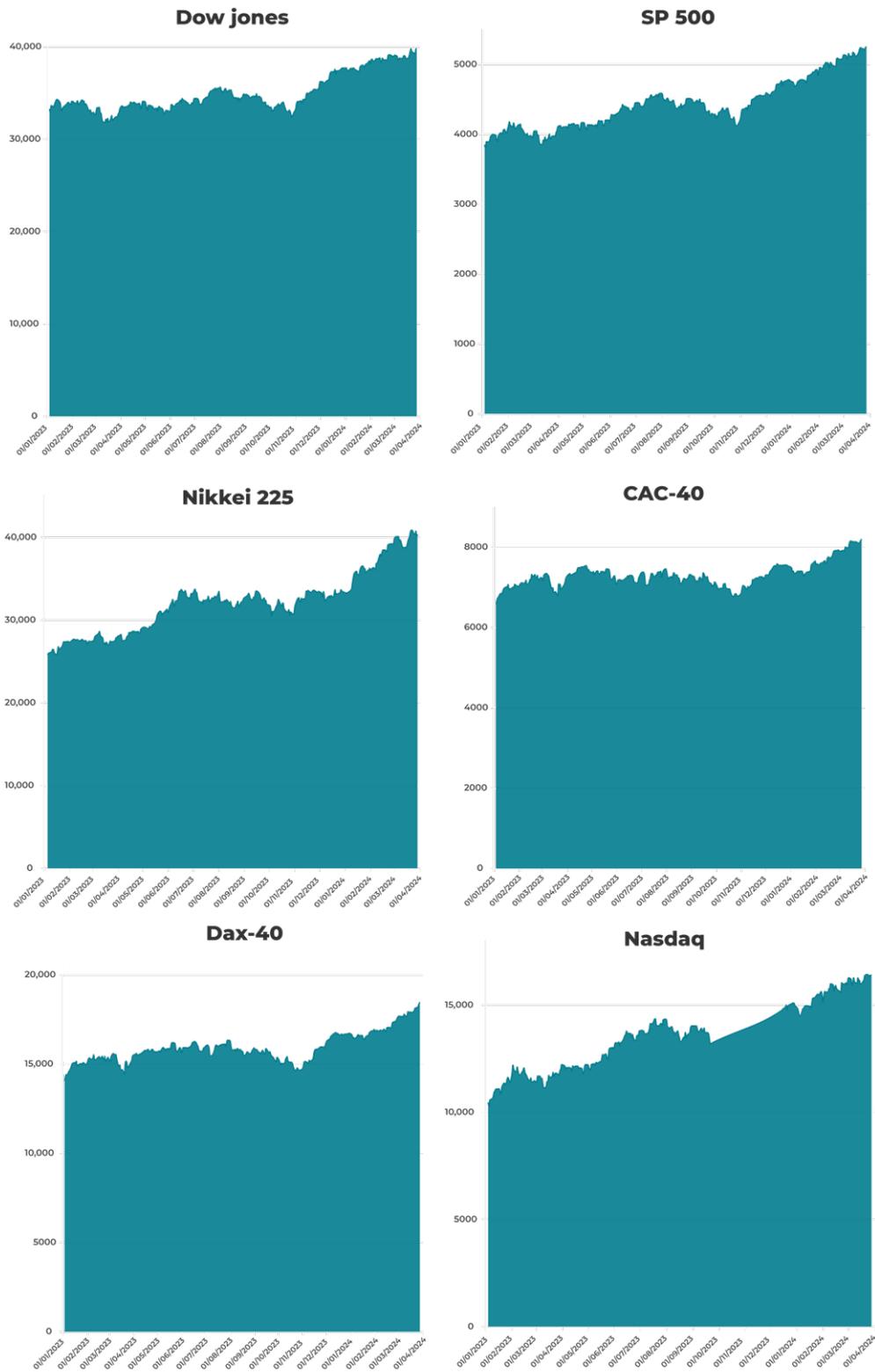
Sur le marché boursier de Paris, l'indice CAC- 40 a enregistré une légère augmentation, passant de 7 927 points en février 2024 à 8 205 points à la fin du mois de mars 2024. En Allemagne, l'indice DAX 40 a également connu une légère hausse, atteignant 18 468 points à la clôture du mois. De même que le marché boursier européen, la bourse de Tokyo a enregistré une légère hausse, passant de 39 166 points en fin février 2024 à 40 369 points à la fin du mois de mars 2024.

Les performances positives des indices boursiers peuvent être attribuées à des signaux encourageants concernant un atterrissage en douceur de l'économie mondiale. Ces signaux ont suscité un optimisme parmi les investisseurs quant à la reprise économique mondiale et à la possibilité d'un assouplissement futur de la politique monétaire menée par les banques centrales.

En effet, les investisseurs réagissent à ces signaux en ajustant leurs stratégies d'investissement et en cherchant des opportunités sur les marchés financiers. L'optimisme des investisseurs peut se traduire par une augmentation de la demande d'actions et d'autres actifs financiers, ce qui peut conduire à une hausse des indices boursiers.



Figure 4 » Evolutions journalières des principaux indices boursiers



Source : Macrotrends et boursorama.

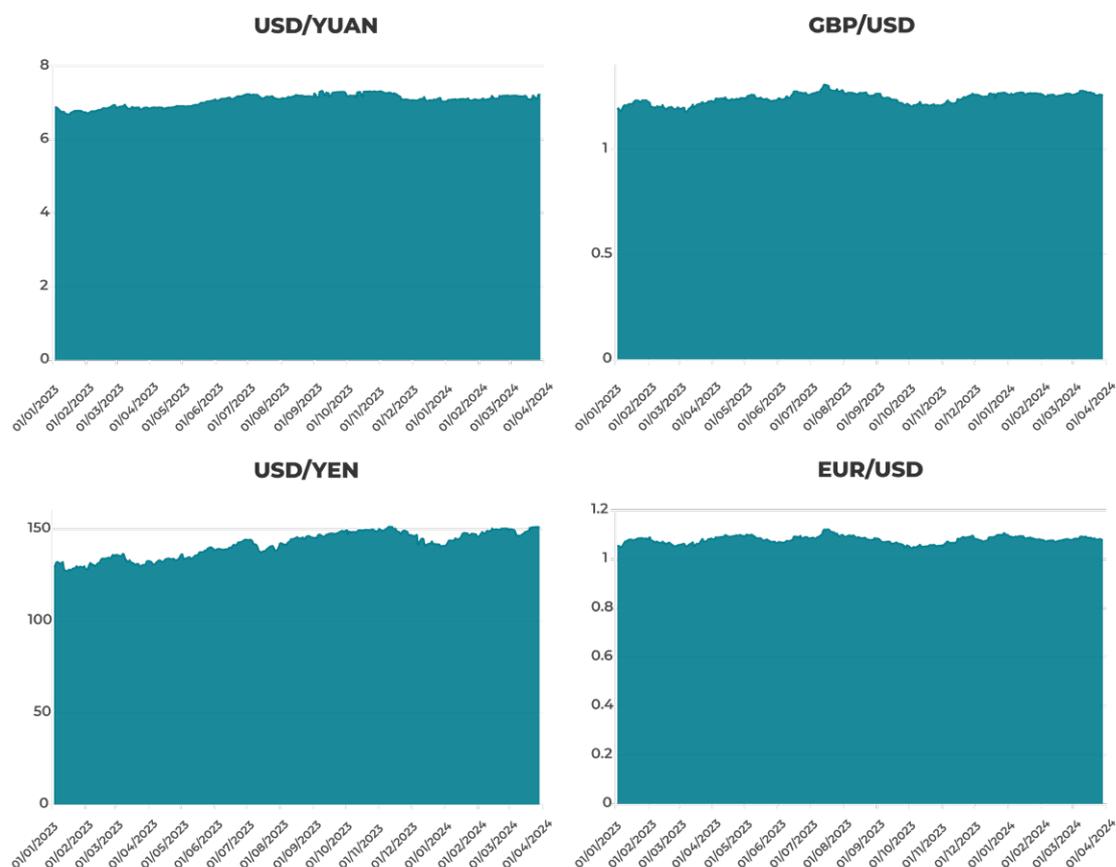
I.5. Marché des changes

Au cours du mois de mars 2024, les principales banques centrales dans le monde, dont notamment la Fed, ont maintenu inchangé leur taux directeurs élevés, entraînant comme corollaire une hausse du dollar américain à la fin du mois de mars 2024 par rapport à l'euro et au yuan chinois. À la clôture mensuelle, l'euro s'est déprécié à 1,077 EUR/USD, tandis que le yuan chinois a atteint environ 7,222 USD/YUAN.

L'appréciation du dollar peut être attribuée à la persistance de la politique monétaire menée par la Réserve fédérale américaine (Fed). Cette politique a renforcé l'attrait des rendements des obligations américaines pour les investisseurs étrangers, ce qui a entraîné une augmentation de la demande de dollars et, par conséquent, une appréciation de la valeur de la monnaie américaine.

Dans le même temps, le yen japonais a connu une tendance baissière, indiquant sa dépréciation par rapport au dollar américain. En revanche, la livre sterling a montré une certaine résistance face au dollar américain, entraînant une légère augmentation de sa valeur par rapport à la monnaie américaine.

Figure 5 » Evolutions journalières des principaux cours de changes



Source : Boursorama.

I.6. Marché des produits stratégiques

♦ Or

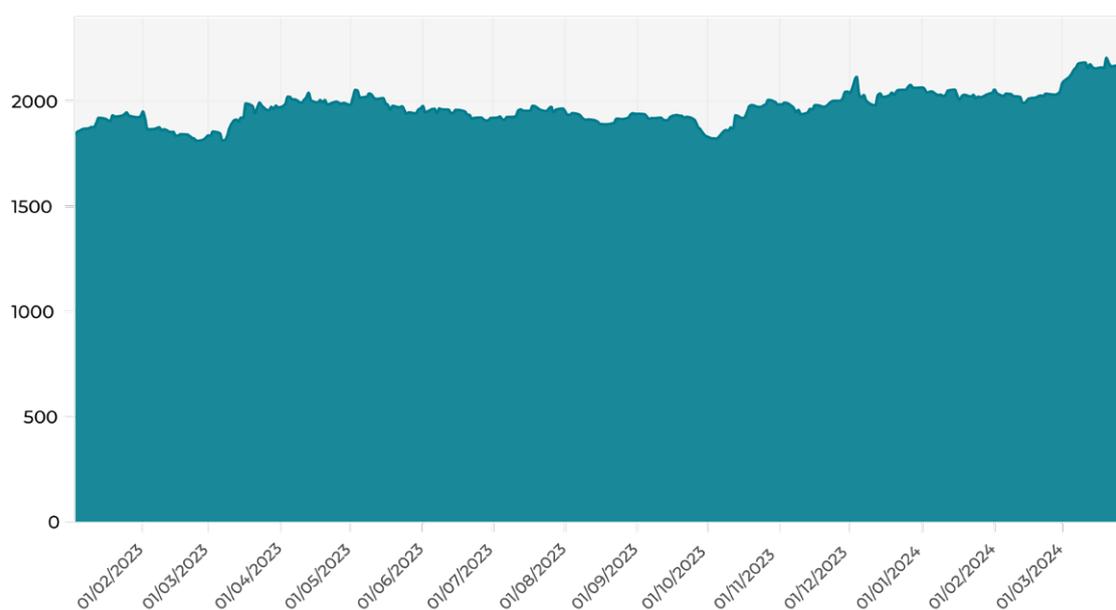
Au cours du mois de mars 2024, les prix de l'or ont connu une trajectoire fortement haussière, atteignant une clôture à 2 231 dollars l'once, soit une augmentation de 9 % par rapport à février 2024. Cette hausse significative des prix de l'or peut principalement être attribuée aux attentes des acteurs économiques concernant un éventuel assouplissement de la politique monétaire menée par les banques centrales, en particulier la Réserve fédérale américaine (FED).

Les investisseurs ont anticipé une possible réduction des taux d'intérêt et des mesures de relance monétaire de la part des banques centrales, dans le but de soutenir l'activité économique face aux défis et aux incertitudes persistants. Les politiques monétaires expansionnistes peuvent entraîner une augmentation de la liquidité et une diminution du rendement des actifs financiers, ce qui renforce l'attrait de l'or en tant que valeur refuge.

L'or est souvent considéré comme une valeur refuge en période d'incertitude économique, de volatilité des marchés financiers ou d'inflation potentielle. Les investisseurs se tournent vers l'or comme un actif sûr et tangible qui conserve sa valeur à long terme. Par conséquent, lorsque les anticipations d'un assouplissement monétaire augmentent, les investisseurs cherchent à se positionner sur l'or pour se protéger contre les risques potentiels.

Toutefois, il convient de noter que les prix de l'or sont également influencés par d'autres facteurs, tels que les mouvements du dollar américain, les tensions géopolitiques, les fluctuations des marchés boursiers et les conditions macroéconomiques mondiales. Une analyse approfondie de ces facteurs est nécessaire pour comprendre les tendances à long terme et les perspectives du marché de l'or.



Figure 6 » Evolution journalière des cours de l'or (en USD par once)

Source : Macrotrends.

♦ Cuivre

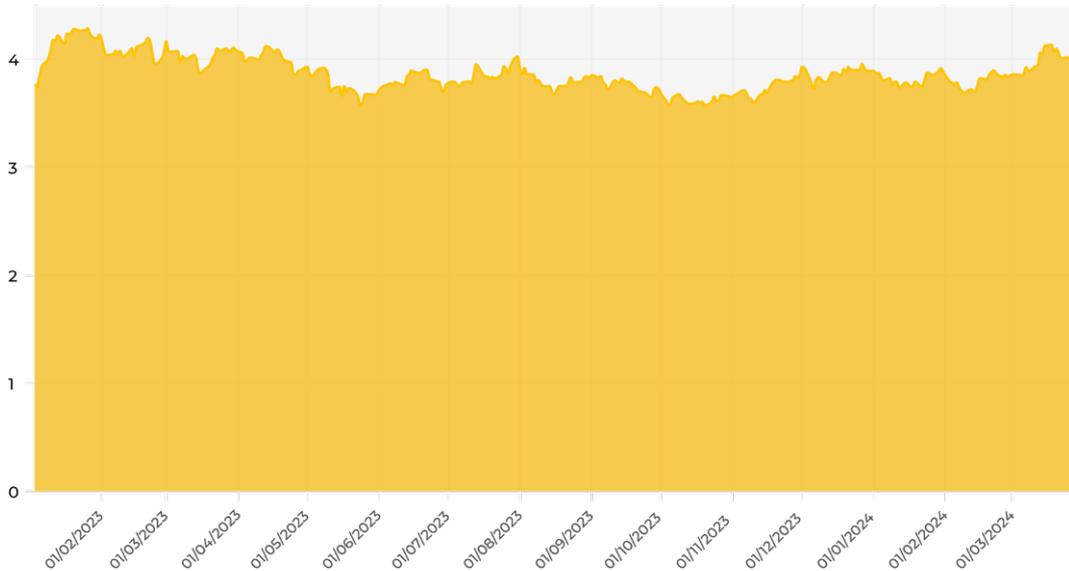
Contrairement au mois précédent, les prix du cuivre ont accusé une tendance légèrement à la hausse au cours du mois de mars 2024, clôturant à 4,0112 dollars la livre, soit une hausse de 4,32 % par rapport à fin février 2024.

La hausse des prix du cuivre peut être attribuée à plusieurs facteurs, dont notamment aux signaux de reprise économique durable à l'échelle mondiale. En effet, le cuivre est considéré comme un indicateur précoce de la santé économique mondiale en raison de son utilisation généralisée dans des secteurs clés tels que la construction et la fabrication.

Il est important de noter que les prix du cuivre sont soumis à des risques et à des incertitudes inhérentes aux marchés des matières premières. Une analyse approfondie de l'équilibre entre l'offre et la demande, des facteurs économiques et des développements mondiaux est nécessaire pour comprendre les tendances des prix du cuivre et leurs implications pour l'économie mondiale.



Figure 7 » Evolution journalière des cours du cuivre (en USD par livre)



Source : Macrotrends.

♦ **Cobalt**

Au mois de mars 2024, les prix du cobalt ont connu une légère tendance à la hausse. À la clôture de ce mois, le prix du métal bleu-vert s'est établi à 28 437 dollars par tonne, enregistrant ainsi une hausse minimale de 0,5 % par rapport à la fin du mois de février 2024, où il était de 28 288 dollars par tonne. Cette évolution des prix du cobalt revêt une importance considérable pour l'industrie et les acteurs du marché.

Le cobalt est un composant essentiel des batteries utilisées dans les véhicules électriques, les appareils électroniques et les systèmes de stockage d'énergie. En raison de la croissance rapide du marché des véhicules électriques et de la demande croissante d'appareils électroniques, la demande de cobalt a augmenté de manière significative au cours des dernières années. Les fluctuations des prix de ce métal peuvent donc avoir un impact direct sur la compétitivité et la rentabilité des entreprises opérant dans ces secteurs.

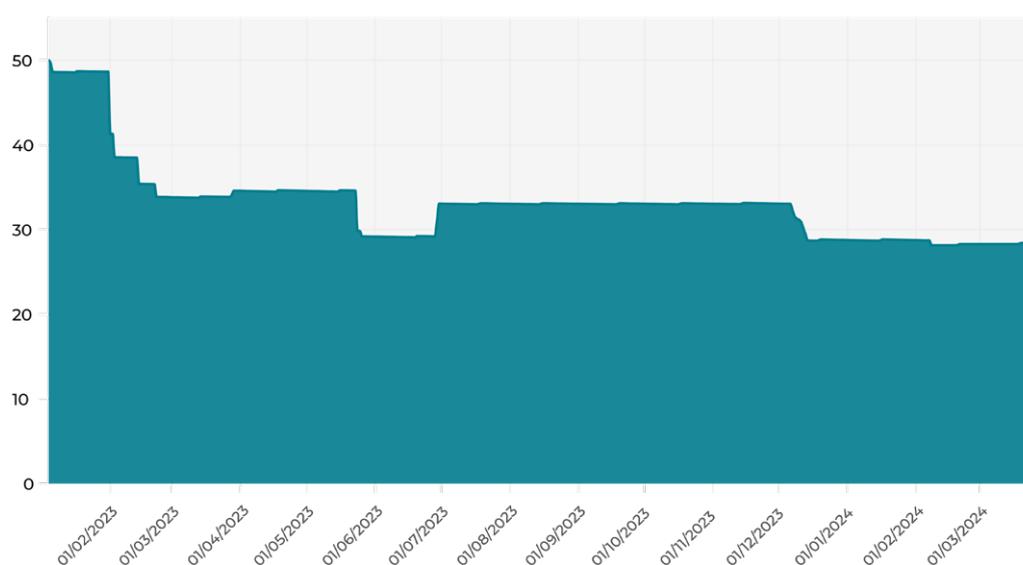
Il convient de souligner que l'industrie du cobalt est sujette à des changements rapides et à des incertitudes. Les développements économiques, politiques et technologiques peuvent avoir un impact considérable sur la demande, l'offre et les prix du cobalt. Par exemple, les politiques gouvernementales visant à promouvoir les énergies propres et les objectifs de réduction des émissions de carbone ont un impact direct sur la demande de véhicules électriques et, par conséquent, sur la demande de cobalt.

De plus, l'évolution des technologies de batteries et les efforts pour réduire la dépendance au cobalt dans les formulations de batteries peuvent également influencer la demande de ce métal. Les avancées dans les batteries à base de lithium-fer-phosphate (LFP) et d'autres matériaux peuvent réduire la nécessité d'utiliser du cobalt dans les batteries, ce qui peut potentiellement impacter les prix.

Dans ce contexte, les acteurs du marché doivent rester vigilants face à ces facteurs et mener une analyse continue afin d'évaluer les perspectives futures du marché du cobalt. Cette vigilance est essentielle pour prendre des décisions éclairées, gérer les risques et saisir les opportunités dans ce secteur en constante évolution.

Il est recommandé de suivre de près les développements technologiques, les politiques gouvernementales, les tendances de la demande ainsi que les évolutions de l'offre et de la production de cobalt pour mieux comprendre et anticiper les mouvements des prix.

Figure 8 » Evolution journalière des cours du cobalt (en milliers d'USD par tonne)



Source : Investing.com

♦ Pétrole

En mars 2024, les prix du pétrole brut sur le marché américain et européen ont enregistré une tendance à la hausse se fixant respectivement à 79,22 dollars le baril pour le WTI et à 84,01 dollars le baril pour le Brent à la clôture du mois, contre 74,37 dollars pour le WTI et 82,98 dollars pour le Brent un mois plus tôt. La hausse des prix du pétrole brut est attribuable aux préoccupations liées au resserrement de l'offre mondiale causé par l'escalade des conflits au Moyen-Orient et entre la Russie et l'Ukraine, tandis que la réduction du nombre de plates-formes de forage aux États-Unis a renforcé la pression à la hausse sur les prix.

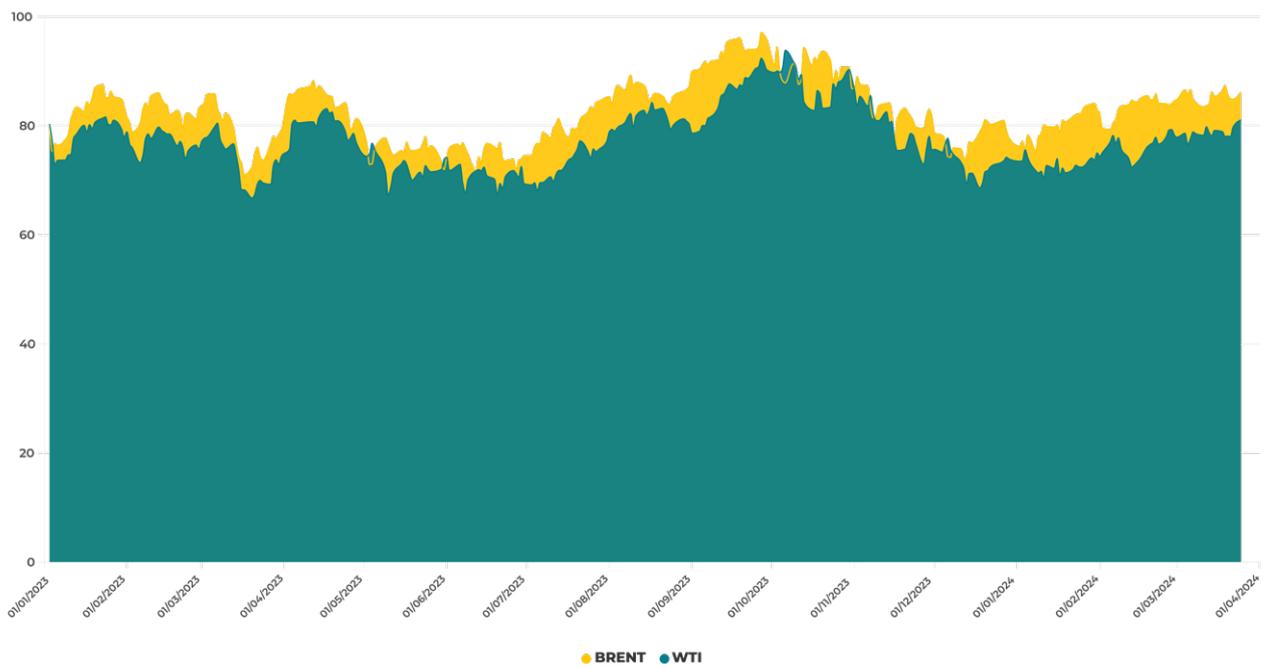
Cependant, il convient de noter que l'orientation à long terme du marché pétrolier sera largement déterminée par les décisions prises lors de la prochaine réunion de l'OPEP+ concernant sa politique de régulation de la production pétrolière. Les choix stratégiques de l'OPEP+ auront un impact significatif sur l'offre mondiale de pétrole et, par conséquent, sur les prix.

Par ailleurs, le marché pétrolier est confronté à des incertitudes géopolitiques et économiques mondiales, qui peuvent entraîner d'importantes volatilités des prix. Les évolutions politiques, les tensions régionales et les crises économiques jouent un rôle prépondérant dans l'équilibre entre l'offre et la demande de pétrole, et par conséquent dans la détermination des prix.

Les conflits au Moyen-Orient et les tensions géopolitiques peuvent perturber la production et les flux d'approvisionnement en pétrole, créant ainsi des incertitudes sur l'offre future. De plus, les crises économiques peuvent avoir un impact sur la demande de pétrole, car une contraction économique réduit généralement la demande d'énergie.

Dans ce contexte, les acteurs du marché pétrolier doivent surveiller de près les développements géopolitiques, les décisions de l'OPEP+ et les indicateurs économiques mondiaux pour évaluer les perspectives futures du marché. Une analyse approfondie de ces facteurs est essentielle pour anticiper les mouvements des prix du pétrole et prendre des décisions éclairées en matière d'investissement et de gestion des risques.

Figure 9 » Évolution journalière des cours du Pétrole (en USD par baril)



Source : Macrotrends.



◆ PMI (Indice des directeurs d'achats)

Au cours du mois de mars 2024, les indices des directeurs d'achat (PMI) des services aux États-Unis, en Europe et en Chine ont enregistré globalement une hausse par rapport à fin février 2024. L'indice PMI des services aux États-Unis s'est établi à 51,7 points, celui de la zone Euro a atteint 51,1 points, comparé à une valeur de 49,6 points en fin février 2024, et celui de la Chine a stagné autour de 52,5 points venant d'une valeur de 52,9 points en fin février 2024.

En ce qui concerne les indices PMI manufacturiers, les performances en mars 2024 ont révélé des tendances distinctes dans différentes régions économiques clés. Aux États-Unis, l'indice a enregistré une hausse, passant de 51,5 points à 52,5 points par rapport à la fin de février 2024. Cette augmentation témoigne de l'expansion des activités du secteur manufacturier aux États-Unis, soulignant ainsi la robustesse de l'économie américaine.

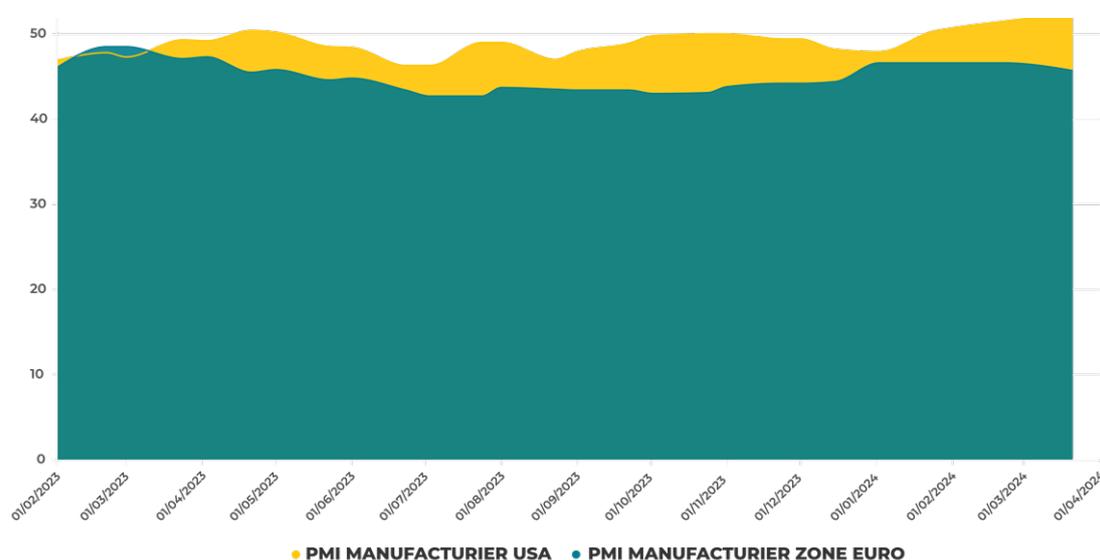
En Chine, l'indice PMI manufacturier a également enregistré une croissance, passant de 49,1 points en février 2024 à 50,8 points en mars 2024. Cette augmentation reflète une reprise de l'activité industrielle dans l'économie chinoise, ce qui est un signe positif pour la deuxième plus grande économie mondiale.

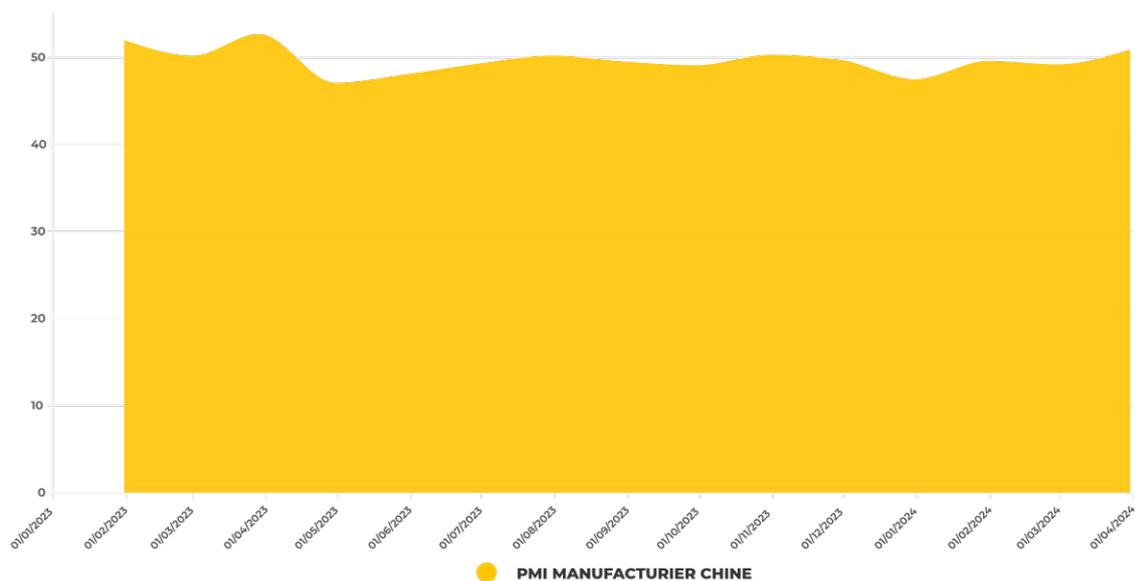
En revanche, l'indice PMI manufacturier européen a connu une baisse, tombant à environ 45,7 points contre 46,6 points à la fin de février 2024. Ces valeurs inférieures à 50 points indiquent une contraction de l'activité industrielle et manufacturière en Europe. Cela soulève des préoccupations quant à la dynamique économique de la région et peut être attribué à divers facteurs tels que les incertitudes géopolitiques, les contraintes d'approvisionnement et les défis structurels.

Ces indices PMI sont des indicateurs clés utilisés pour évaluer la santé du secteur manufacturier dans différentes économies. Ils fournissent des informations précieuses sur la demande, la production, l'emploi et les perspectives économiques globales. Les variations observées dans ces indices peuvent influencer les décisions d'investissement et les stratégies commerciales des entreprises, ainsi que les politiques économiques des gouvernements.

Cependant, il convient de souligner qu'un niveau d'indice de 50 indique l'absence de variation par rapport au mois précédent, un niveau supérieur à 50 témoigne d'une amélioration, tandis qu'un niveau inférieur à 50 signifie une détérioration.

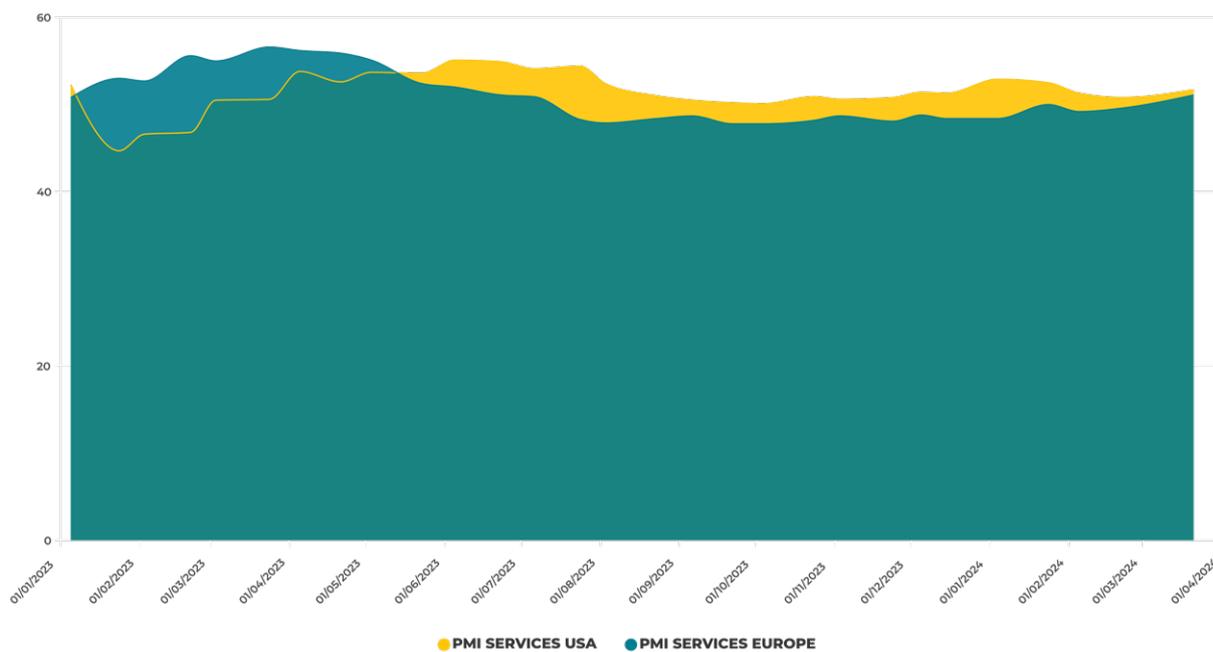
Figure 10 » Évolution journalière de l'indice PMI manufacturier (en niveau d'indice)

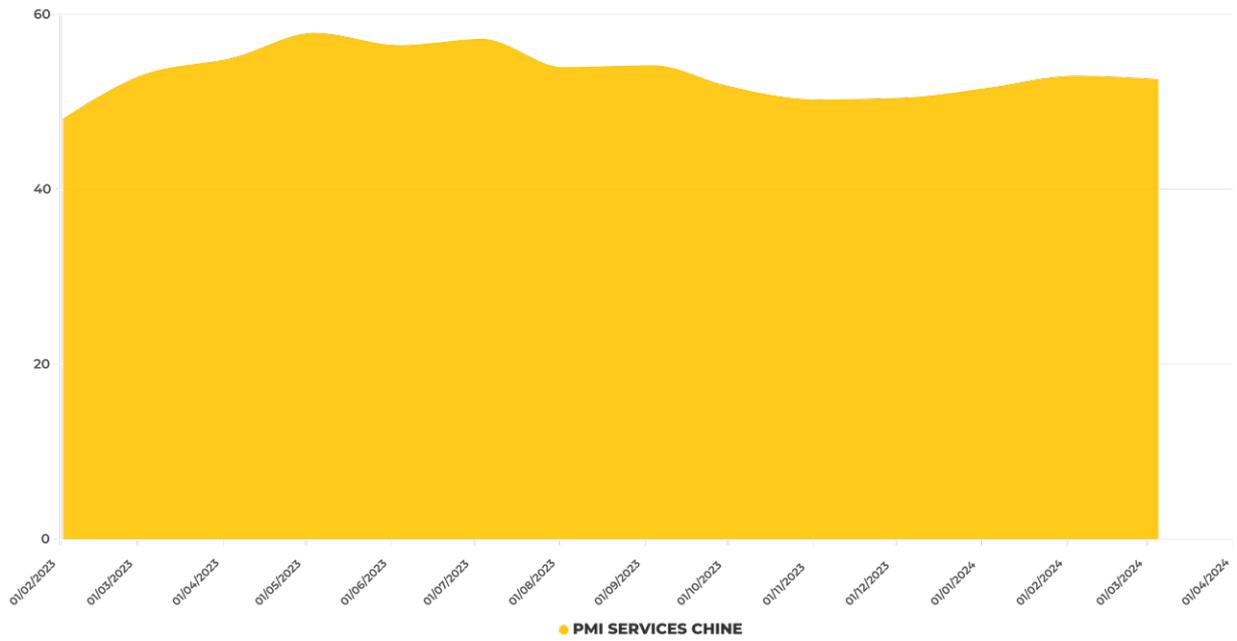




Source : Investing.com

Figure 11 >> Évolution journalière de l'indice PMI services (en niveau d'indice)





Source : Investing.com



II. Contexte national

II.1. Evolution de l'économie nationale

L'actualité économique du mois de Mars 2024 a été marquée par plusieurs faits notables : (i) le conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) accorde 117 millions de dollars pour la transformation agricole ; (ii) le Gouvernement congolais a décidé, à l'issue de l'examen du cadre macroéconomique, du paiement en Franc congolais dès le 1er avril prochain, de tous les droits, taxes, redevances et factures des entreprises et établissements publics; (iii) la DGI durcit son arsenal des amendes et pénalités.

Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous :

1. Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) accorde 117 millions de dollars pour la transformation agricole

Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a récemment donné son aval, à un prêt de 117,9 millions de dollars US à la République démocratique du Congo pour la mise en œuvre du Projet d'appui à la gouvernance et au développement des compétences en soutien au Programme de transformation de l'agriculture (PTA).

Ce financement, provenant du Fonds africain de développement, le guichet à taux concessionnels de la Banque, dont 78,6 millions de dollars sont alloués de la Facilité d'appui à la transition, un outil de financement destiné aux pays fragiles, marque une étape cruciale dans l'ambitieux programme de transformation agricole en République démocratique du Congo. L'objectif principal de ce projet est de renforcer l'environnement des affaires pour le secteur privé en améliorant la gouvernance sectorielle et la qualité de la main-d'œuvre, favorisant ainsi l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles.

Selon Serge N'Guessan, Directeur général de la Banque africaine de développement pour l'Afrique Centrale, ce projet contribuera à promouvoir le secteur privé, à encourager l'investissement direct étranger et à créer des emplois décents dans le secteur agricole. Malgré le fort potentiel du pays, la contribution de ce secteur à l'économie reste encore faible.

Parmi les réalisations majeures prévues par ce projet, on peut citer la mise en place d'un guichet unique pour la délivrance de permis et de licences d'investissements agricoles climato-intelligents au sein de l'Agence nationale de promotion des investissements. De plus, le développement de la marque "Made in RDC" ainsi que la création d'une plateforme numérique visant à structurer et organiser les acteurs des filières cibles à travers des interprofessions agricoles sont également envisagés.

En outre, ce projet prévoit la formation de 500 formateurs dans les domaines de l'entrepreneuriat, des techniques de production et de transformation agricoles améliorées, ainsi que de la gestion des conflits dans le secteur agricole et l'agrobusiness. Enfin, deux centres communautaires de développement des métiers innovants en appui à la transformation agricole seront construits, dont l'un sera spécialisé dans les métiers de l'agriculture durable et intelligente face au changement climatique. Dans le cadre de ce projet, quatre centres de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en agrobusiness seront également érigés.

Cette initiative témoigne de l'engagement de la BAD à soutenir le développement économique de la République démocratique du Congo en renforçant son secteur agricole et en favorisant l'entrepreneuriat au sein des chaînes de valeur agricoles. Grâce à ces mesures, il est attendu que le pays puisse exploiter pleinement son potentiel agricole, stimuler sa croissance économique et améliorer les conditions de vie de sa population.

Le secteur agricole offre un potentiel considérable en termes de création d'emplois, notamment dans les zones rurales où la majorité de la population est engagée dans des activités agricoles. En renforçant ce secteur, la RDC peut stimuler l'emploi formel et informel, réduire le chômage et atténuer la pression sur les autres secteurs de l'économie. De plus, le développement du secteur agricole contribue à améliorer la sécurité alimentaire de la population congolaise. En augmentant la productivité agricole, en favorisant l'adoption de meilleures pratiques agricoles et en renforçant les chaînes de valeur, la RDC peut réduire sa dépendance aux importations alimentaires et garantir un approvisionnement suffisant en produits alimentaires de base.

En ce qui concerne l'utilisation des fonds alloués à la RDC pour le Projet d'appui à la gouvernance et au développement des compétences en soutien au Programme de transformation de l'agriculture (PTA), voici quelques domaines clés où ces fonds peuvent être investis :

Renforcement de la gouvernance sectorielle : Les fonds peuvent être utilisés pour améliorer la gouvernance du secteur agricole, en renforçant les institutions, les politiques et les réglementations liées à l'agriculture. Cela peut inclure la mise en place de systèmes transparents de délivrance de permis et de licences, le renforcement des capacités des organismes de régulation et l'amélioration de la coordination entre les acteurs du secteur.

Développement des compétences : Une partie des fonds peut être allouée à la formation et au renforcement des compétences des acteurs du secteur agricole. Cela peut inclure la formation des agriculteurs aux techniques agricoles modernes, la formation des entrepreneurs agricoles, la promotion de l'agriculture climato-intelligente et la sensibilisation à la gestion des conflits dans le secteur agricole.

Promotion de l'entrepreneuriat agricole : Les fonds peuvent être utilisés pour soutenir les initiatives entrepreneuriales dans le secteur agricole, en encourageant la création d'entreprises agricoles, en facilitant l'accès au financement pour les agriculteurs et les entrepreneurs agricoles, et en promouvant l'innovation et l'adoption de technologies agricoles avancées.

Infrastructure agricole : Une partie des fonds peut être investie dans le développement des infrastructures agricoles, telles que l'amélioration des systèmes d'irrigation, la construction de centres de stockage et de transformation, la mise en place de réseaux de distribution efficaces, et la création de plateformes numériques pour faciliter la mise en relation des acteurs des filières agricoles.

L'utilisation de ces fonds doit être planifiée de manière stratégique, en tenant compte des priorités nationales, des besoins spécifiques du secteur agricole congolais et des objectifs du Programme de transformation de l'agriculture. Une gestion rigoureuse et transparente des fonds est essentielle pour assurer leur utilisation optimale et maximiser les retombées socioéconomiques pour la RDC.

Toutefois, il serait également important d'orienter la réflexion en faveur la création de parcs agroindustriels. En effet, les parcs agroindustriels regroupent des entreprises et des installations liées à l'agriculture et à l'industrie alimentaire dans un même lieu. Cela favorise la collaboration, l'échange d'expertise et la synergie entre les acteurs de la chaîne de valeur agroalimentaire. Les parcs agroindustriels fournissent des infrastructures et des services communs tels que les installations de transformation, les entrepôts, les laboratoires de contrôle de qualité, les zones de stockage frigorifique, les systèmes de traitement des eaux usées, etc. Cela permet aux

entreprises de réduire leurs coûts en partageant ces ressources. De plus, ces parcs sont souvent situés à proximité des marchés de consommation ou des zones de production agricole. Cela facilite la logistique et la distribution des produits, réduisant les coûts de transport et les délais de livraison. Enfin, ces parcs agroindustriels génèrent des opportunités d'emploi dans les domaines de la production agricole, de la transformation des aliments, de la logistique, de la recherche, etc. Ils contribuent également au développement économique local en attirant des investissements, en stimulant les activités commerciales connexes et en renforçant les liens avec les fournisseurs locaux.

2. Le Gouvernement congolais a décidé, à l'issue de l'examen du cadre macroéconomique, du paiement en Franc congolais dès le 1er avril prochain, de tous les droits, taxes, redevances et factures des entreprises et établissements publics

Alors de la 129^e réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 15 mars 2024, le Gouvernement congolais a pris une décision stratégique en matière de politique monétaire. Suite à l'examen approfondi du cadre macroéconomique, il a été décidé que, à partir du 1er avril prochain, tous les droits, taxes, redevances et factures des entreprises et établissements publics seront payés en Franc congolais. Cette décision découle de la nécessité de mettre en place une politique monétaire restrictive visant à renforcer la valeur du Franc congolais par rapport au dollar américain.

Selon le compte-rendu du Conseil des ministres du 15 mars 2024, le Premier ministre a présidé la réunion hebdomadaire du Comité de conjoncture économique le 13 mars 2024 afin de surveiller de près l'évolution des principaux indicateurs de l'économie nationale et de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique. Cette initiative vise à mettre en œuvre les mesures liées à l'obligation de payer en Franc congolais, y compris l'installation de terminaux de paiement dans les supermarchés. De plus, il a été décidé de poursuivre le processus de dédollarisation de l'économie nationale, de promouvoir la diversification économique et de finaliser les réformes entreprises par la Banque centrale du Congo (BCC) en matière de paiement.

Dans cet effort, afin de faire face aux pressions macroéconomiques actuelles, il est impératif de maintenir une politique budgétaire prudente pour garantir la viabilité budgétaire et la qualité des dépenses publiques. Le Gouvernement s'engage à rationaliser ses dépenses en donnant la priorité aux dépenses sociales essentielles afin de préserver le pouvoir d'achat de la population. Parallèlement, les dépenses liées à la sécurité et à la souveraineté seront maintenues pour affirmer l'autorité de l'État dans la partie orientale du pays.

Cette décision gouvernementale reflète la volonté de stabiliser l'économie nationale et de renforcer la monnaie nationale. En favorisant l'utilisation du Franc congolais dans les transactions commerciales, le gouvernement cherche à réduire la dépendance à l'égard du dollar américain et à promouvoir une économie plus diversifiée. La mise en place de terminaux de paiement dans les supermarchés facilitera cette transition vers l'utilisation du Franc congolais.

Il convient également de souligner que cette décision s'inscrit dans le cadre des réformes plus larges entreprises par la Banque centrale du Congo pour moderniser le système de paiement du pays. Ces réformes contribueront à renforcer l'efficacité et la transparence des transactions financières, ce qui est essentiel pour promouvoir la confiance des investisseurs et stimuler la croissance économique.

En effet, cette décision nécessitera une coordination efficace entre les différentes parties prenantes, y compris les entreprises, les établissements publics et les institutions financières, afin de garantir une transition en douceur vers l'utilisation du Franc congolais dans les transactions commerciales.

Toutefois, les effets de ces mesures prises par le gouvernement dépendent de l'efficacité du gouvernement. En effet, l'état faible de l'efficacité du gouvernement de la RDC peut se traduire par des pratiques qui entraînent des mauvais ancrages budgétaires et de déficits budgétaires accrus, nécessitant ainsi un recours accru au financement monétaire des dépenses publiques, ce qui se traduit par une dépréciation de la monnaie nationale (franc congolais). Il est important de noter que le manque de discipline dans la gestion de finance publique est un facteur potentiel susceptible de contribuer à la détérioration du cadre macroéconomique dans un contexte de mauvaise qualité de l'efficacité du gouvernement.

Pour renforcer la capacité du gouvernement de la RDC dans la gestion des finances publiques, il y a une nécessité de revoir les politiques fiscales existantes pour les adapter aux réalités économiques et budgétaires. Cela peut impliquer des ajustements dans les dépenses publiques, les recettes fiscales et les politiques d'endettement.

Ainsi plusieurs facteurs nécessitent d'être prise en compte, notamment :

- *L'établissement d'ancrages fiscaux* : Pour assurer une gestion fiscale responsable, il est important de fixer des objectifs fiscaux clairs et de les ancrer dans des règles budgétaires solides. Cela peut inclure des cibles de déficit budgétaire, de niveau d'endettement ou de dépenses publiques.
- *La gestion des finances publiques sur la base caisse*: Pour faire respecter le pacte de stabilité et éviter la planche à billets, le gouvernement devrait essentiellement dépenser en tenant compte de sa capacité réelle de mobilisation des recettes publiques et sa capacité d'endettement. Cela signifie qu'il peut prendre des décisions plus éclairées sur la manière d'allouer les ressources financières disponibles, en tenant compte des contraintes budgétaires et des besoins de financement. Une gestion prudente des finances publiques sur la base caisse peut contribuer à la stabilisation des taux de change. En évitant les dépenses excessives ou non budgétisées, le gouvernement réduit les pressions sur la demande de devises étrangères, ce qui peut aider à maintenir la stabilité du taux de change.
- *Le renforcement de la capacité de mise en oeuvre* : Pour assurer le succès de la stratégie fiscale, le rapport souligne l'importance de renforcer les capacités institutionnelles, notamment en matière de collecte des recettes fiscales, de gestion des dépenses publiques et de suivi budgétaire. Il recommande également d'accroître la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.
- *Renforcer la transparence et la responsabilité* : Il est essentiel d'établir des mécanismes de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques. Cela comprend la publication régulière de rapports budgétaires détaillés, et l'audit indépendant des comptes publics.
- *Promouvoir la diversification économique* : La dépendance excessive à l'égard d'une seule source de revenus, comme l'exportation de matières premières, peut rendre l'économie vulnérable aux chocs externes. Le gouvernement devrait encourager la diversification économique en investissant dans des secteurs tels que l'agriculture, le tourisme, les services et l'industrie manufacturière.

3. La DGI durcit son arsenal des amendes et pénalités

La Direction générale des impôts (DGI) a considérablement renforcé son arsenal juridique en amendant, avec le concours du ministère des Finances, la loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales. Les amendes et pénalités pour l'exercice 2024, reprises dans la rubrique "autres recettes du fisc", ont été augmentées de 55,3% par rapport à leur montant de 2023, s'élevant ainsi à 255 810 122 062 FC contre 135,72 milliards en 2023.

Ces amendes et pénalités représentent 1,9% de l'ensemble des prévisions des recettes du fisc pour l'exercice 2024, soit 13 572 443 978 350 FC. Cette augmentation des sanctions vise à dissuader les manquements aux obligations fiscales et à renforcer la conformité des contribuables.

Parmi les principales dispositions amendées, le défaut de certification des états financiers annuels de synthèse des entreprises par un expert-comptable inscrit à l'Ordre national des experts-comptables est désormais sanctionné par une amende de 100 000 000 FC pour un premier manquement, et de 200 000 000 FC en cas de récidive. Cette mesure vise à promouvoir la transparence et la fiabilité des informations financières fournies par les entreprises.

Par ailleurs, l'absence d'une déclaration servant au calcul de l'impôt est désormais sanctionnée par des amendes différenciées selon la taille de l'entreprise : 5 000 000 FC pour les grandes entreprises, 2 500 000 FC pour les moyennes entreprises et les associations sans but lucratif, et 250 000 FC pour les petites entreprises. Cette distinction reconnaît les différentes capacités des contribuables à se conformer aux obligations fiscales. Le non-respect du droit d'enquête est également sanctionné par une amende de 1 000 000 FC, doublée en cas de récidive. Cette mesure renforce les pouvoirs d'investigation de la DGI pour lutter contre la fraude fiscale et garantir le respect des procédures fiscales.

En outre, la DGI rappelle l'obligation pour les petites entreprises d'appuyer leur déclaration de l'impôt sur les bénéfices et profits, du bilan, du compte de résultat et des notes annexes, selon le système minimal de trésorerie. Cette exigence vise à améliorer la qualité des informations fournies par les petites entreprises et à faciliter le contrôle fiscal.

Le fisc accorde également une attention particulière aux travailleurs étrangers, notamment ceux soumis à l'impôt professionnel sur les rémunérations et à l'impôt exceptionnel sur les rémunérations du personnel expatrié. Ils sont tenus de fournir une déclaration récapitulative annuelle reprenant tous les éléments imposables versés au cours de l'exercice précédent. Les infractions éventuelles doivent être régularisées au moment du dépôt de la déclaration. Cette mesure vise à renforcer la traçabilité des rémunérations versées aux travailleurs étrangers et à prévenir l'évasion fiscale.

Enfin, les banques sont tenues de communiquer à la DGI, dans les dix jours suivant l'ouverture d'un compte, les informations sur les personnes physiques commerçantes, les membres des professions libérales et les personnes morales. Cette obligation renforce la collaboration entre les institutions financières et la DGI dans la lutte contre la fraude fiscale et permet un meilleur suivi des contribuables.

En somme, ces amendements législatifs visent à accroître la conformité fiscale, à dissuader les manquements aux obligations fiscales et à renforcer les pouvoirs d'investigation de la DGI. Ils contribuent ainsi à promouvoir l'équité fiscale, à renforcer les recettes publiques et à lutter contre la fraude fiscale. En effet, les sanctions plus élevées peuvent agir comme un moyen dissuasif pour les contribuables qui envisageraient de ne pas respecter leurs obligations fiscales. L'augmentation des amendes et pénalités peut envoyer un message clair selon lequel les manquements fiscaux ne seront pas tolérés et seront sévèrement sanctionnés. Cela peut encourager les contribuables à prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux règles fiscales afin d'éviter les conséquences financières négatives.

Toutefois, les amendes et pénalités plus élevées peuvent entraîner une charge financière accrue pour les contribuables, en particulier pour ceux qui commettent des erreurs de bonne foi ou qui font face à des difficultés financières. Cela peut être perçu comme injuste et disproportionné, en particulier si les sanctions sont excessivement lourdes par rapport à l'infraction commise. De plus, les sanctions plus sévères peuvent entraîner une complexité accrue et une charge administrative supplémentaire pour les contribuables et les autorités fiscales. Les contribuables peuvent être confrontés à des exigences plus strictes en matière de

déclaration et de documentation, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires et une charge administrative accrue pour se conformer aux règles fiscales. Pour les autorités fiscales, l'imposition de sanctions plus lourdes peut nécessiter des ressources supplémentaires pour l'application et la gestion des pénalités.

En parallèle aux sanctions, il est essentiel de mettre en place des mesures incitatives pour encourager la conformité fiscale volontaire. Cela peut inclure des programmes d'éducation fiscale pour informer les contribuables sur leurs obligations fiscales, les aider à comprendre les règles fiscales et les conséquences de la non-conformité, ainsi que des incitations fiscales telles que des réductions d'impôts ou des avantages pour les contribuables respectueux des règles fiscales. Les autorités fiscales devraient ainsi fournir une assistance adéquate aux contribuables pour les aider à se conformer aux règles fiscales. Cela peut inclure des services de conseil fiscal, des guides explicatifs, des outils en ligne conviviaux et une assistance téléphonique pour répondre aux questions des contribuables et les aider à remplir correctement leurs obligations fiscales.

De plus, les règles fiscales doivent être claires, compréhensibles et accessibles aux contribuables. Une législation fiscale complexe et ambiguë peut entraîner des erreurs de bonne foi et rendre difficile la conformité fiscale. Il est important de simplifier les règles fiscales autant que possible et de fournir des orientations claires pour aider les contribuables à s'y conformer.

II.2. Activité économique

Les prix de l'or ont connu une forte hausse au cours des derniers mois de 2023, suite à un puissant rallye déclenché par les achats des banques centrales et les préoccupations croissantes des investisseurs concernant les conflits Israël-Hamas et Russie-Ukraine. La baisse du dollar américain et les attentes de réductions des taux de la Réserve fédérale (Fed) ont également soutenu les prix du métal précieux, qui ont atteint un niveau record de 2 135,39 dollars l'once en décembre 2023 et 2,190.30 dollars l'once en mars 2024.

Après un cycle de hausses des taux d'intérêt qui a porté le taux des fonds fédéraux de la Fed à son plus haut niveau en plus de 22 ans, les responsables du Comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (FOMC) ont indiqué qu'il y aurait au moins trois baisses de taux en 2024, alors que l'inflation se calme par rapport aux pics de 40 ans observés mi-2022. Avec des prix de l'or autour de 2 000 dollars l'once, peut-on s'attendre à une nouvelle tendance haussière pour le métal précieux alors que les taux d'intérêts commencent à baisser ?

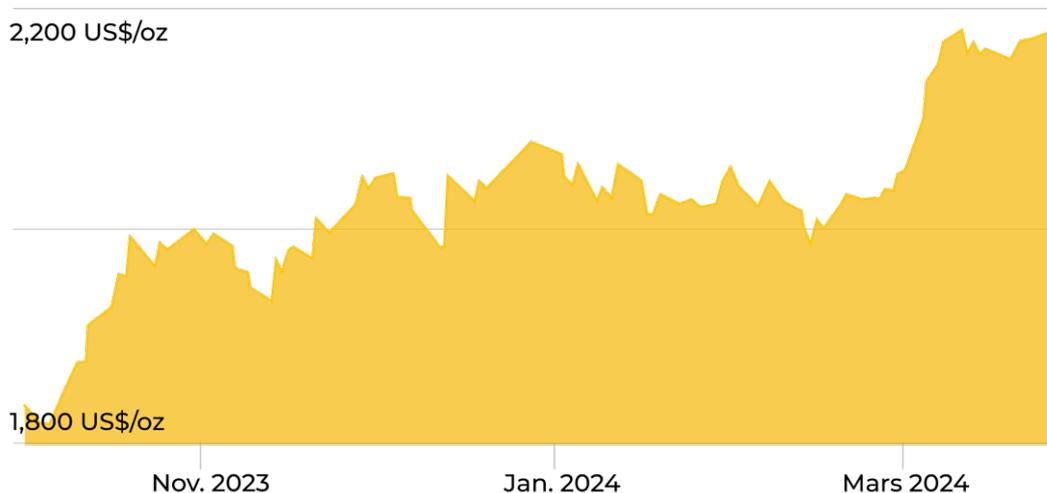
Les matières premières ne devraient pas bénéficier de l'inflation de base en 2024. L'inflation devrait tomber en dessous de 2 %, donc ces deux conditions, ainsi que le bon timing du cycle économique, sont nécessaires pour prendre des positions longues, ce qui rend la perspective du secteur très tactique en 2024. Concernant les matières premières, pour la deuxième année consécutive, le seul appel haussier structurel concerne l'or et l'argent.

L'incertitude économique et géopolitique tend à être un facteur positif pour l'or, qui est largement considéré comme un actif refuge en raison de sa capacité à rester une réserve de valeur fiable. Il a une faible corrélation avec d'autres classes d'actifs, ce qui en fait une assurance pendant les périodes de baisse des marchés et de stress géopolitique. Un dollar américain plus faible et des taux d'intérêt américains plus bas renforcent également l'attrait du métal précieux non rémunéré tel que l'or.

L'anticipation a joué un rôle clé dans la hausse des prix de l'or, car elle est influencée par les attentes du marché concernant la politique future de la Fed.

Pour le moment, l'or semble encore assez cher par rapport aux taux sous-jacents et aux fondamentaux des changes, et semble toujours vulnérable à un autre repli modeste à court terme, car les attentes de baisses de taux de la Fed sont désormais plus précoces que prévues.

Figure 12 » Evolution des prix de l'or en USD par once d'or



Source: World Gold Council

Cependant, tout repli au cours des prochains mois pourrait offrir aux investisseurs une opportunité de commencer à se positionner pour un rallye de rupture qui débutera vers la mi-2024, alors que la croissance du PIB américain ralentit et que les attentes d'un cycle de réduction imminent de la Fed augmentent.

L'augmentation du prix de l'or peut avoir plusieurs avantages pour la République démocratique du Congo (RDC) en tant qu'exportateur de l'or notamment en termes d'amélioration des recettes fiscales. En effet, une augmentation des revenus provenant des exportations d'or peut également se traduire par une augmentation des recettes fiscales pour le gouvernement de la RDC. Cela peut aider à financer les dépenses publiques, y compris les investissements dans les infrastructures, les services sociaux et d'autres domaines prioritaires. De plus, l'augmentation des revenus provenant de l'exportation de l'or peut contribuer à stimuler la croissance économique de la RDC. Les secteurs connexes, tels que les services de soutien minier, le commerce et la logistique, peuvent également bénéficier de cette augmentation, créant ainsi des opportunités économiques supplémentaires.



Encadré 1 : Le taux d'activité des femmes a légèrement progressé mais les inégalités persistent

Les femmes sont plus ambitieuses que jamais et la flexibilité en milieu de travail les stimule. Pourtant, malgré quelques avancées durement obtenues, la représentation des femmes ne progresse pas au même rythme. Les données révèlent qu'en République démocratique du Congo, les taux de participation des femmes sur le marché du travail ont augmenté entre 2016 et 2022.

En regardant de plus près les données sur la RDC, nous constatons cependant une évolution positive. Entre 2016 et 2022, les taux de participation des femmes sur le marché du travail ont augmenté. Cela témoigne de l'engagement croissant des femmes à prendre leur place dans l'économie et à contribuer activement au développement du pays. C'est une tendance encourageante qui montre que les femmes congolaises saisissent les opportunités et surmontent les obstacles pour accéder à des emplois rémunérateurs et gratifiants.

Les femmes représentent 48,5% de la population active et le ratio entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes est de 92,1% en 2019 donc quasiment équivalent. Le marché du travail demeure étroit, surtout pour les jeunes et les femmes. D'autant que leur temps est compté : la femme a un agenda journalier de 19 heures et 15 minutes, soit une moyenne de 80% de son temps, alors que l'homme travaille pendant 12 heures et 40 minutes, soit en moyenne 51,6% de son temps.

La main d'œuvre féminine est concentrée dans l'agriculture et le secteur informel. Globalement, les résultats du recensement général des entreprises indiquent que 57,3% d'unités économiques sont dirigées par des hommes contre 42,7% par des femmes. Cette tendance s'observe dans toutes les provinces du pays et encore plus dans le Bas-Uele avec 76,4% de chefs d'entreprises de sexe masculin. La province du Kasai-Oriental présente la particularité d'avoir des femmes cheffes d'unités économiques majoritaires par rapport aux hommes (50,9% contre 49,1%). Quels que soient le secteur d'activité et le degré de formalisation, les chefs d'entreprises hommes sont prédominants.

En effet, la majorité des unités économiques du secteur primaire (84,0%) comme celles du secteur formel (84,6%) sont dirigées par des hommes. Les proportions les plus élevées de femmes cheffes d'unités économiques se retrouvent dans le secteur tertiaire (43,7%) et dans le secteur informel (42,8%).

Celles-ci s'adonnent davantage aux activités commerciales qui s'opèrent généralement dans l'informel.

La tendance reste la même dans les branches d'activité spécialisées. On constate que les hommes chefs d'unités économiques sont majoritaires dans la plupart des branches, sauf dans la branche « hébergement et restauration » où plus de 3/5 d'unités économiques (63,5%) sont dirigées par les femmes.

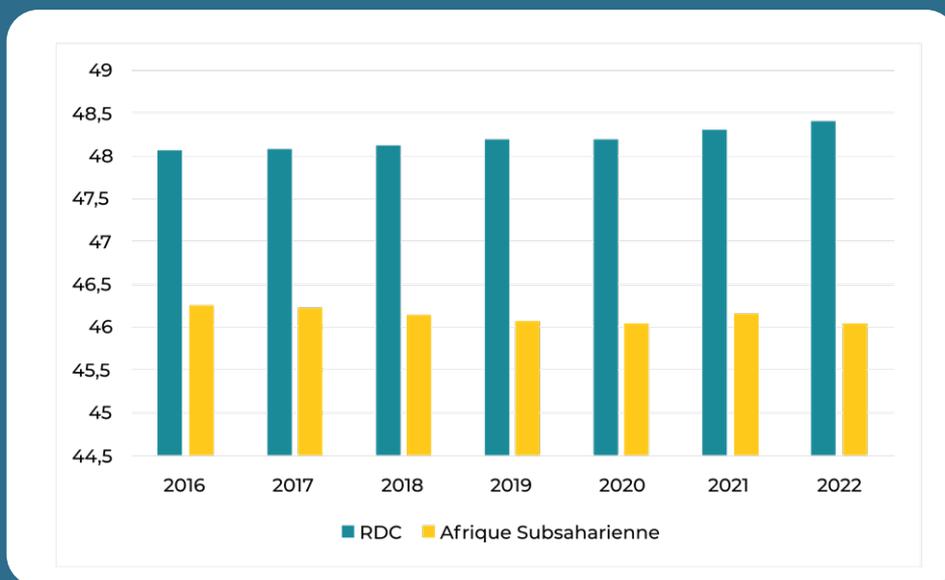
La tendance reste la même dans les branches d'activité. On constate que les hommes chefs d'unités économiques sont majoritaires dans la plupart des branches, sauf dans la branche « hébergement et restauration » où plus de 3/5 d'unités économiques (63,5%) sont dirigées par les femmes.

En matière d'emploi en RDC, les résultats du Recensement Général des Entreprises-2019 (RGE) montrent une faible représentativité des femmes dans l'emploi. Une part assez importante d'emplois est occupée par les hommes avec un peu plus de 62,1% contre 37,9% de femmes. Le commerce est l'activité qui emploie le plus d'individus. En effet, cette branche d'activité emploie 590 281 personnes dont 308 997 hommes et 281 284 femmes. La branche « Hébergement et restauration » est l'unique branche employant davantage de femmes congolaises que d'hommes, soit 43 296 hommes contre 63 139 femmes.

Concernant les autres activités, bien que les écarts soient relativement importants entre hommes et femmes, ces écarts sont davantage prononcés dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques où les femmes (1311) sont sept fois moins employées que les hommes (9 357).



Figure 13 Main-d'œuvre féminine (% de la main-d'œuvre totale)



Source : Banque Mondiale

Il est crucial de prendre en compte les aspects régionaux pour mieux comprendre les dynamiques économiques et sociales spécifiques à chaque région et pour orienter les efforts visant à améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes.

a. Taux d'activité des femmes dans le monde

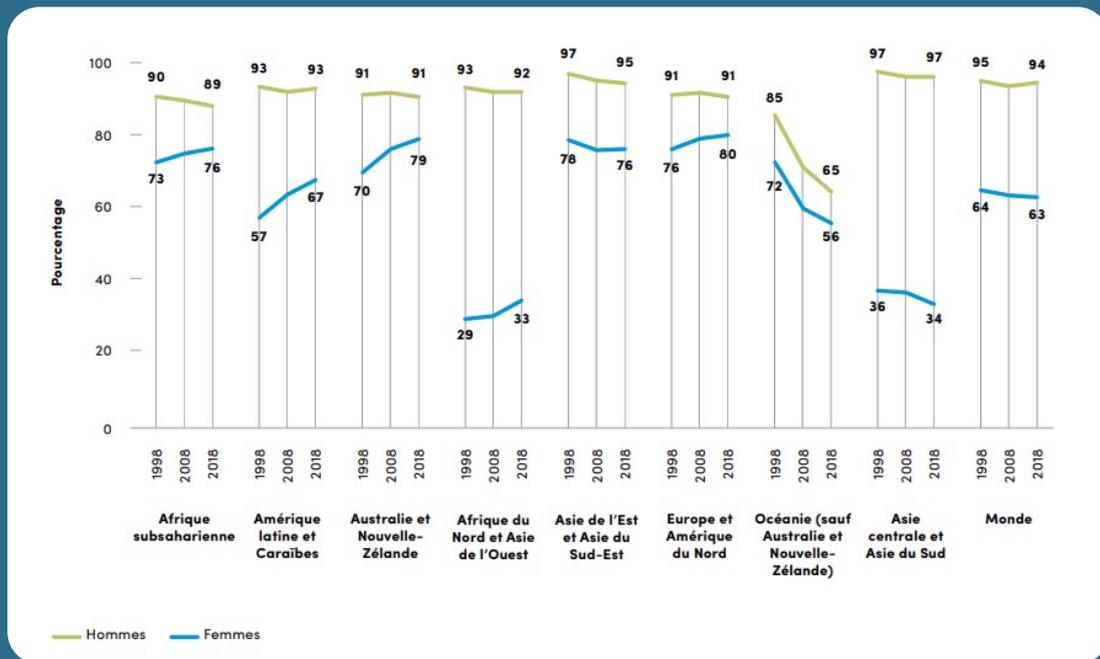
En considérant les potentiels bénéfiques découlant de l'égalisation de l'accès et du contrôle des ressources, il est encourageant de constater une augmentation du nombre de femmes rejoignant la population active et générant un revenu dans certaines régions. Cependant, les progrès dans ce domaine sont inégaux et les répercussions sur les femmes sont mitigées. Ces répercussions dépendent de plusieurs facteurs, notamment du type d'emploi occupé et du degré de partage des responsabilités familiales et des tâches ménagères avec les hommes.

Malgré ces réserves, la figure ci-dessous offre une vue d'ensemble des taux d'activité enregistrés au cours des vingt dernières années dans différentes régions. Dans les pays en développement, c'est la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui présente les changements les plus marqués, avec une augmentation de 10 points de pourcentage du taux d'activité féminine (passant de 57 % à 67 %). Le taux d'activité féminine est également élevé en Afrique subsaharienne, où il a légèrement augmenté au cours de cette période. En revanche, la région de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud a enregistré une baisse de 2 points de pourcentage de son taux d'activité déjà faible (passant de 36 % à 34 %). Malgré une légère augmentation, la région de l'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Ouest affichait le taux d'activité le plus faible (33 %) en 2018.

Ces données mettent en évidence des tendances régionales divergentes en termes de participation des femmes sur le marché du travail. Il est crucial de prendre en compte ces informations pour mieux comprendre les dynamiques économiques et sociales spécifiques à chaque région et pour orienter les efforts visant à améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes.



Figure 14 » TAUX D'ACTIVITÉ DES INDIVIDUS DE 25 À 54 ANS, PAR SEXE ET RÉGION, 1998–2018



Source : ONU femmes 2024

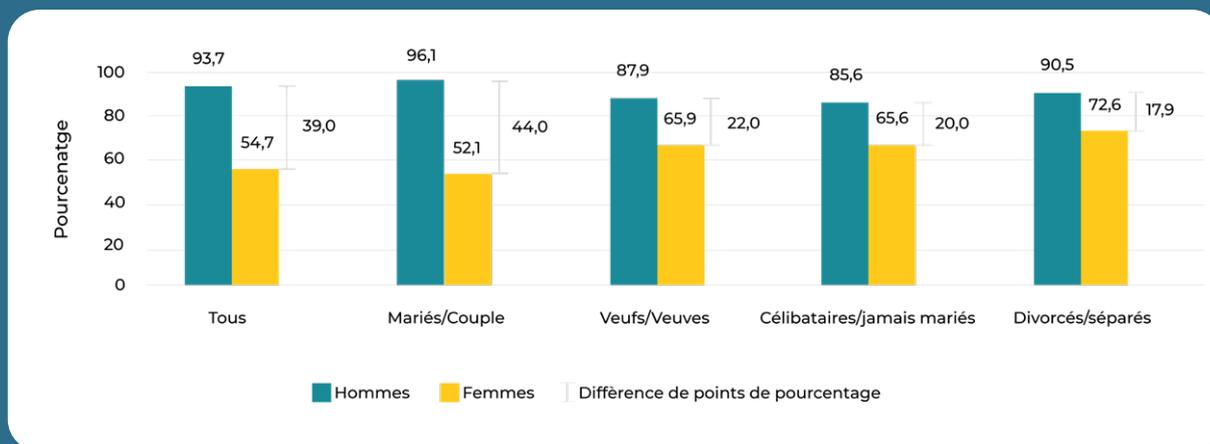
b. Mariage et taux d'activité des femmes dans le monde

Toutefois, le mariage est un enivrement important pour comprendre les questions des inégalités. En effet, le mariage et la maternité ont des effets distincts sur les taux d'activité des hommes et des femmes. Les opportunités d'emploi pour les femmes ont considérablement augmenté depuis la Seconde Guerre mondiale, période où les femmes mariées étaient limitées dans leur emploi en raison des « barreaux du mariage » et de la discrimination, renforçant ainsi le modèle traditionnel de l'homme soutien de famille. Cependant, les responsabilités domestiques et familiales continuent d'avoir une influence déterminante sur l'emploi des femmes, contrairement aux hommes.

Au niveau mondial, le mariage semble inhiber le taux d'activité des femmes, tandis qu'il a un effet inverse sur les hommes. Les données provenant d'un échantillon de 93 pays indiquent que seulement un peu plus de la moitié des femmes âgées de 25 à 54 ans, mariées ou en couple, sont actives, soit 52,1 %, contre 65,6 % des femmes célibataires ou jamais mariées et 72,6 % des femmes divorcées ou séparées (voir Figure ci-dessous). En revanche, le taux d'activité des hommes varie beaucoup moins en fonction de leur situation matrimoniale, et ce sont les hommes mariés ou vivant en couple qui affichent le taux d'activité le plus élevé, à 96,1 %. Ainsi, les différences de taux d'activité entre hommes et femmes sont plus prononcées pour les personnes mariées ou vivant en couple, tandis que l'écart, bien qu'encore significatif, se réduit quelque peu entre les hommes et les femmes célibataires, divorcées, séparées ou veuves (voir figure ci-dessous).

Il semble donc que le mariage renforce les rôles traditionnels des genres, tandis que le célibat, la séparation, le divorce ou le veuvage ont tendance à atténuer partiellement les différences de rôles entre les sexes. Ces constatations soulignent l'impact persistant des normes sociales et des attentes liées au mariage sur la participation des femmes au marché du travail. Pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il est nécessaire de remettre en question ces schémas traditionnels et de soutenir des politiques et des mesures favorisant la conciliation entre les responsabilités familiales et professionnelles pour les femmes mariées ou en couple.

Figure 15 TAUX D'ACTIVITÉ DES INDIVIDUS DE 25 À 54 ANS, PAR SEXE ET SITUATION MATRIMONIALE, MONDE, DERNIÈRE ANNÉE DISPONIBLE



Source : ONU femmes 2024

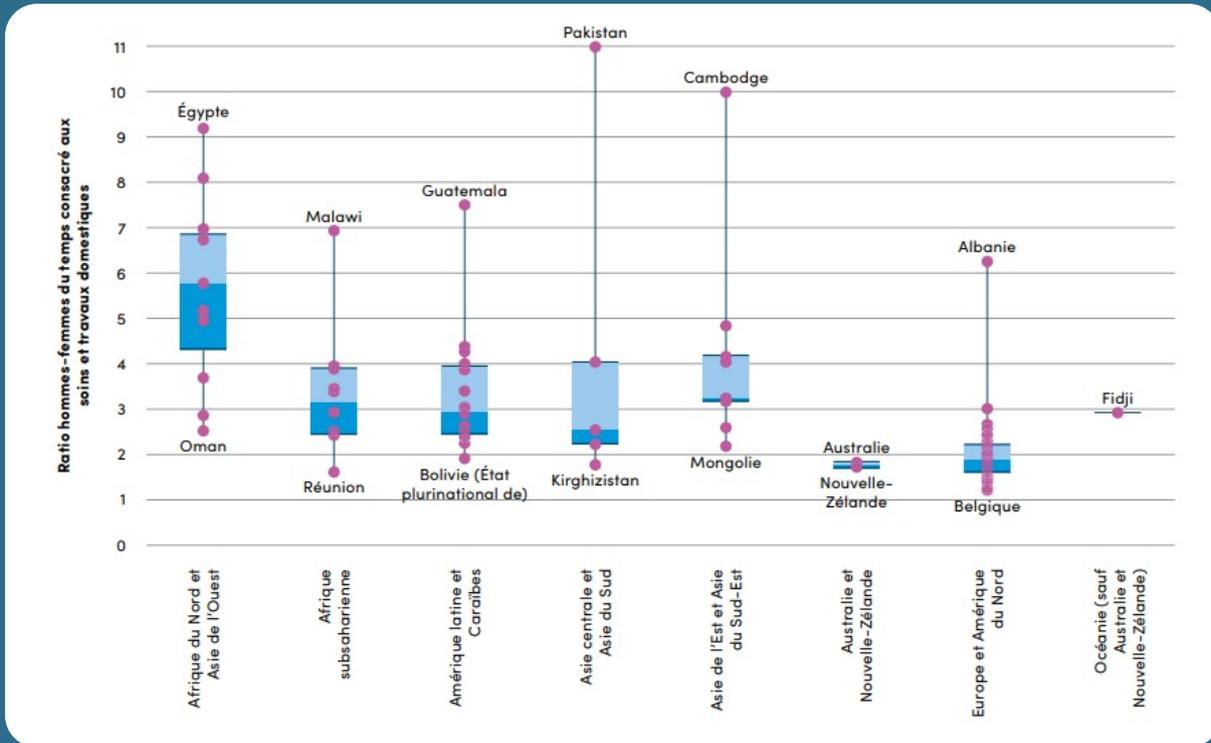
c. Budgets-temps dans le monde

Les enquêtes sur les budgets-temps révèlent qu'à l'échelle mondiale, en tenant compte du travail rémunéré et non rémunéré, les femmes travaillent en moyenne plus d'heures que les hommes. Les femmes consacrent trois fois plus de temps aux soins et aux tâches domestiques que les hommes. Bien que les inégalités entre les sexes varient d'un pays à l'autre, elles sont particulièrement prononcées dans les pays en développement. Dans la région d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest, par exemple, les femmes effectuent six fois plus de soins et de tâches domestiques que les hommes (voir figure ci-dessous), ce qui représente l'écart le plus important. Les inégalités entre les sexes persistent également dans les pays à revenu élevé, mais elles sont moins flagrantes.

Comment expliquer la réduction de l'écart entre les soins et les tâches domestiques effectués par les femmes et les hommes dans les pays à revenu élevé ? Dans les pays où ce temps est faible, il y a une plus grande disponibilité de services de soutien tels que les services de garde d'enfants et les aides ménagères, ce qui peut réduire la charge de travail non rémunéré des femmes. Cependant, les normes et attentes sociales persistent, ce qui limite la renégociation des rôles traditionnels attribués aux femmes en matière de soins.

Il est important de reconnaître ces inégalités et de promouvoir des politiques et des mesures visant à réduire la charge de travail non rémunéré des femmes, à favoriser la conciliation entre le travail rémunéré et les responsabilités familiales, et à encourager une répartition plus équitable des tâches domestiques entre les sexes. Cela contribuera à l'autonomisation des femmes sur le plan économique et à la réalisation de l'égalité des sexes.

Figure 16 » RATIO HOMMES-FEMMES DU TEMPS CONSACRÉ AUX SOINS ET AUX TRAVAUX DOMESTIQUES, PAR RÉGION, 2018



Source : ONU femmes 2024

Les principaux défis à relever afin de réduire les inégalités de genre sont entre autres : (i) intégration du Genre dans les politiques, programmes et projets de développement dans tous les domaines(ii) Intégration du genre dans les politiques macro-économiques ; (iii) Lutter contre des normes sociales préjudiciables ; (iv) Renforcement du pouvoir économique de la femme ; (v) Prendre des mesures incitatives en faveur de l'éducation des filles et femmes.

II.3. Dynamique des prix

Les projections de Congo Challenge indiquent que la dynamique de l'inflation se serait modérément ralentie en mars 2024, mais devrait rester très forte pendant une longue période, comparativement à février 2023. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les prix continueraient d'augmenter en mars 2024.

En effet, pour ce qui est du taux d'inflation hebdomadaire, il table sur une inflation de 0,42% à la quatrième semaine du mois de mars 2024, soit une hausse de 84,66% comparée à celui enregistré à la clôture de février 2024 où ce taux s'était fixé à 0,23%.

Quant au taux d'inflation cumulée, il se fixerait à 3,95% à la quatrième semaine de mars 2024 contre 2,73% un mois plutôt, soit une variation positive de 44,85%.

S'agissant de l'inflation en glissement annuel, les projections de Congo Challenge indiquent que l'inflation en glissement annuel s'établirait à 21,53% à la quatrième semaine de mars 2024 contre 21,70% un mois plutôt, soit une baisse de 0,75%. A ce rythme, nos projections tablent sur un niveau d'inflation de 15,93% en fin d'année 2024 contre 16,82% réalisé en février 2024.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer l'accélération des prix observée entre mars 2024 et février 2024. Il pourrait s'agir de :

- La hausse des prix des matières premières. La RDC est un pays importateur net de matières premières, notamment de produits alimentaires, de carburants et de produits manufacturés. La hausse des prix de ces matières premières a entraîné une hausse des coûts d'importation, ce qui a contribué à l'inflation.
- La dépréciation du franc congolais. Le franc congolais a perdu près de 2% de sa valeur par rapport au dollar américain entre janvier 2024 et février 2024. Cette dépréciation a rendu les importations plus coûteuses, ce qui a également contribué à l'accumulation des pressions inflationnistes.
- La hausse de la demande. La reprise économique en cours en RDC a entraîné une hausse de la demande de biens et services, ce qui pourrait également contribuer à l'inflation.
- Mauvaise coordination entre la Banque centrale du Congo et le gouvernement. En effet, le financement monétaire par la BCC (non-respect du pacte de stabilité), la non-maîtrise de la chaîne de dépenses et les dépenses non essentielles créent une surliquidité de francs congolais dans l'économie et, de ce fait, accélèrent le rythme de l'inflation.

Dans l'ensemble, les anticipations d'inflation à moyen terme demeurent non ancrées au niveau de la cible d'inflation de la BCC (soit 7%) et les risques à la hausse de l'inflation pourraient provoquer des nouvelles tensions sur les coûts de l'énergie et des produits alimentaires.

Tableau 1 : Évolution de l'inflation (Mars 2024)

	Inflation hebdomadaire	Inflation cumulée	Inflation en glissement annuel	Inflation annualisée
Semaine 1	0,14	2,87	21,55	15,87
Semaine 2	0,17	3,05	21,29	15,87
Semaine 3	0,33	3,39	21,33	15,54
Semaine 4	0,42	3,95	21,53	15,93

Source : Projections Congo Challenge, mars 2024.

II.4. Taux de change et réserves de change

Les projections de Congo Challenge indiquent que le taux de change se serait déprécié en mars 2024. Sur le marché interbancaire, ce taux s'établirait à 2 772,54 à la quatrième semaine du mois de mars contre 2 757,89 en fin février 2024, soit une dépréciation de 0,53%.

Sur le marché parallèle, le taux de change se situerait à 2 785,24 à la quatrième semaine de mars 2024 contre 2 755,03 en février 2024, soit une dépréciation 1,08%.

Tableau 2 : Évolution du taux de change

	Clôture Février 2024	S1	S2	S3	S4	Variation- Février 2024 - Mars 2024
Marché interbancaire	2 757,89	2 759,45	2 771,22	2 754,44	2 772,54	0,53%
Marché parallèle	2 755,03	2 749,64	2 768,44	2 767,50	2 785,24	1,08%

Source : Projections Congo Challenge, mars 2024.

S'agissant des réserves de change, les projections de Congo Challenge indiquent qu'elles n'auraient pas progressé entre février 2024 et mars 2024. Ainsi, les réserves de change se situeraient à 5,042 milliards d'USD en mars 2024. Rapporté en nombre de mois d'importations, la couverture des importations par les réserves de changes s'établiraient à 2,720 mois d'importations.

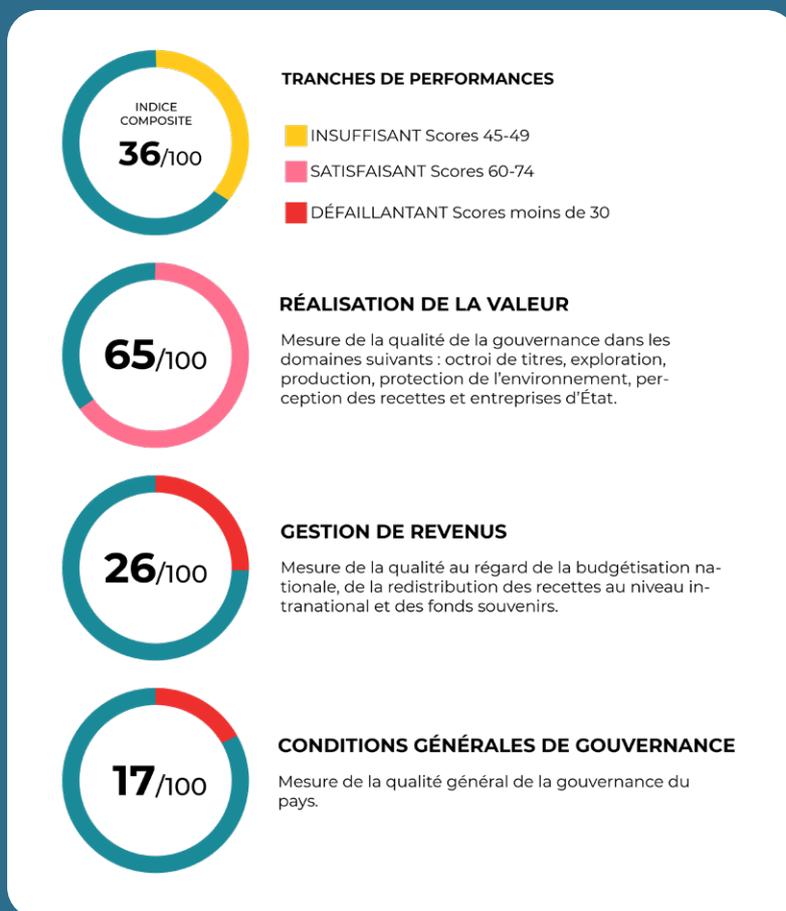
Encadré 2 : L'Indice de gouvernance des ressources naturelles (RGI) de la RDC affiche un score faible

La Natural Resource Governance Institute (NRGI) produit l'Indice de gouvernance des ressources naturelles (RGI) en tant qu'outil de diagnostic servant à mesurer la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier et minier dans certains pays, ainsi que pour identifier les possibilités de réformes des politiques et des pratiques aux niveaux mondial, régional et national.

La Norvège, le Canada, la Chili, le Ghana et le Botswana sont souvent classés comme des exemples de bonne gouvernance des ressources naturelles. Ces pays ont mis en place un cadre réglementaire solide (avec un écart réduit entre les lois et la pratique), une transparence élevée dans la gestion des revenus pétroliers et miniers, et a utilisé ces revenus de manière responsable pour le développement durable. Mais la République Démocratique du Congo (RDC) recule d'un point comparé à l'évaluation intermédiaire de 2020 et voit son score passer de 37 à 36 sur 100, ce qui le place dans la tranche de performance « Faible » en matière de gouvernance des ressources naturelles. En effet, les écarts de transparence et de suivi mettent en évidence les risques de corruption et ceux liés à la transition énergétique.

La gouvernance en matière de procédure d'octroi des titres s'avère être le domaine le moins bien noté de la gouvernance des ressources naturelles en RDC. Ce constat s'explique notamment par les scores faibles attribués aux lois relatives à la transparence de la propriété réelle et à la divulgation des actifs par les fonctionnaires et les personnes politiquement exposées (deux outils importants pour la prévention de la corruption), ainsi que par les scores défaillants concernant la divulgation publique effective de ces informations.

Figure 17 ■ ■ ■ **Indice de gouvernance des ressources naturelles (RGI) et ses composantes en RDC**



Source: Natural Resource Governance Institute

D'après les composantes de l'Indice de gouvernance des ressources naturelles (RGI), la composante « réalisation de la valeur » affiche un score satisfaisant (grâce à l'entrée en vigueur du nouveau Code minier de 2018) par rapport aux composantes « gestion de revenus » et « conditions générales de gouvernance » qui affichent des scores médiocres.

a. Réalisation de la valeur

Des efforts de gestion satisfaisants, mais la RDC doit mettre en œuvre les règles relatives à l'octroi des licences et la publication des intérêts financiers.

L'entrée en vigueur du nouveau Code minier de 2018 semble promettre des bases de transparence plus solides au niveau de la prise en compte de la divulgation complète et régulière des contrats et de l'impact local de l'exploitation minière. Malgré ce progrès au niveau légal, l'écart entre les règles existantes et leur mise en œuvre demeure, principalement par rapport au processus de passation ouverte de marchés pour les licences et contrats miniers, la divulgation complète et régulière des contrats ainsi que des études d'impact environnemental et social, et leurs plans d'atténuation et réhabilitation. Les entreprises du portefeuille de l'Etat ne sont toujours pas dans l'obligation de publier leurs rapports annuels. Ceci constitue un véritable frein à la volonté affichée par le gouvernement d'endiguer l'opacité qui entoure plusieurs opérations des entreprises publiques.

Les efforts réalisés par la Gécamines dans la divulgation des informations sur les productions et les transferts de recettes à l'Etat sont les raisons pour lesquelles le score a légèrement avancé. Cependant, les progrès réalisés en termes de règles de transparence gouvernant la Gécamines ne se reflètent pas dans la pratique. Cet écart dans la pratique des lois est dû à plusieurs raisons. D'abord, au cours de la période couverte par l'étude, l'entreprise publique n'a fait aucune divulgation de ses rapports financiers – les états financiers de 2020 ont été publiés au cours de l'année 2021. Par ailleurs, l'entreprise publique n'a pas divulgué les informations sur les productions vendues (elle régresse de -25 points à ce niveau, comparé à l'évaluation intermédiaire de 2020) et son code de conduite. De plus, même si un organisme indépendant a audité les rapports financiers annuels pour 2017-2018, il n'en reste pas moins que ces documents ne sont toujours pas publiés. La Gécamines, de plus en plus présente dans les activités non minières, n'a aussi publié aucun rapport dans ce sens. Et, finalement, les lois minières congolaises ne précisent pas les parts de la production revenant à l'entreprise et à l'Etat afin de garantir qu'il n'y a pas de transferts qui ne sont pas couverts par les règles.

Le Code minier, dans son article 7, exige la divulgation sur la propriété réelle des entreprises, telle que recommandée par la Norme ITIE (Exigence 2.5). Toutefois cette pratique, qui pourrait permettre une meilleure transparence, est à améliorer. Les données doivent être complètes et la pratique doit être généralisée à toutes les entreprises et aux personnes politiquement exposées. En effet, le rapport assoupli de l'ITIE n'a fait mention que d'un seul fonctionnaire propriétaire réel politiquement exposé. Il se pose un sérieux problème au niveau de la divulgation des propriétaires effectifs des industries extractives en RDC.

Le nouveau Code minier oblige les entreprises à publier les informations sur leurs productions, les exportations ainsi que les paiements effectués. Les données sur les productions, les exportations et les paiements des entreprises sont dispersées sur plusieurs sites et, dans la plupart des cas, ne sont pas publiées.

b. Gestion des revenus

La budgétisation nationale et le fonds minier manquent de transparence, ce qui rend la composante « Gestion des revenus » minières défailante.

Dans l'évaluation intermédiaire 2020, la note de la composante « Gestion des revenus » du secteur minier avait connu une baisse de 5 points comparé à l'édition 2017, soit de 35 à 30 points. En 2021, le recul a continué avec une perte de 4 points supplémentaires comparé à l'évaluation intermédiaire 2020, soit un score de 26. Cette composante passe en conséquence de la tranche de performance « Faible » dans le RGI 2017 à « Défaillant » dans le RGI 2021. Cette baisse de performance s'explique principalement par deux raisons.

Le FOMIN, comme d'ailleurs toutes les autres entreprises publiques, n'est pas sous le contrôle de l'Assemblée nationale. De plus, la gestion du fonds minier n'est pas claire car il n'existe pas de règles numériques ou de pratiques transparentes dans les mouvements de ce fonds souverain ; les règles d'investissement n'interdisent pas au FOMIN à s'adonner à des investissements sans l'approbation préalable de l'autorité budgétaire.

Ensuite, depuis le RGI 2017, le score de la sous-composante « Budgétisation nationale » qui comprend les indicateurs tels que le portail web commun à jour contenant les réserves, les productions et les exportations, ainsi que les règles fiscales et la divulgation du budget national et la dette, demeure toujours dans la tranche de performance « Faible ».

Mais l'absence d'un portail Internet centralisant toutes les informations sur les réserves, les productions et les exportations du secteur minier, ainsi que des règles budgétaires pour gérer l'équilibre du budget et le niveau d'endettement depuis le RGI de 2017 empêchent la sous-composante « Budgétisation nationale » d'évoluer dans les tranches de performance supérieures.

c. Conditions générales de gouvernance

Les conditions générales de gouvernance très défaillantes ne sont pas en mesure de soutenir une bonne gestion du secteur extractif. Le secteur minier de la RDC est caractérisé par une non-application des règles et lois minières.

NRGI ne produit pas elle-même les indicateurs sur les « Conditions générales de gouvernance ». Le RGI s'est appuyé sur les données de sources externes et publiques crédibles, notamment les indicateurs mondiaux de gouvernance et le répertoire des données ouvertes. Cette composante évalue un contexte de fond qui conditionne les activités dans tous les secteurs en se basant sur les indicateurs tels que l'expression et redevabilité, l'efficacité du gouvernement, la qualité de la réglementation, l'état de droit, le contrôle de la corruption, la stabilité politique et absence de violence, et les données ouvertes. La composante « Conditions générales de gouvernance » a enregistré un progrès de 5 points, passant de la note de 12 pour le RGI 2017 et l'évaluation intermédiaire de 2020, à 17 pour l'édition 2021. Toutefois, en dépit de ce léger progrès, la composante reste toujours dans la tranche de performance « Défaillant ».

Dans l'ensemble, le secteur minier de la République Démocratique du Congo (RDC) recule d'un point comparé à l'évaluation intermédiaire de 2020 et voit son score passer de 37 à 36 sur 100, ce qui le place dans la tranche de performance « Faible ». La progression était plus importante entre l'indice de 2017 et l'évaluation intermédiaire de 2020, où le score est passé de 33 à 37. Cette hausse, à cette époque, était notamment due à la révision du Code et du règlement minier en 2018. Le RGI 2021 a permis aux chercheurs NRGi de faire les principaux constats ci-dessous :

- Le secteur minier de la RDC est caractérisé par une non-application des règles et lois minières ;
- Malgré des améliorations satisfaisantes dans la « Réalisation de la valeur », la RDC a encore besoin de mettre en œuvre certaines règles relatives à l'octroi des licences et la publication des intérêts financiers ;
- La « Gestion des revenus » miniers de la RDC est défaillante à cause de la non-existence d'un portail commun à jour contenant les informations sur les réserves, les productions et les exportations, ainsi que l'absence de règles fiscales numériques et la non mise en œuvre du fonds minier pour les générations futures (FOMIN) ;
- Les conditions générales de gouvernance sont défaillantes et ne sont pas en mesure d'influencer positivement la gestion du secteur extractif dans le meilleur intérêt de l'Etat et des citoyens ;
- Le secteur des hydrocarbures performe mieux que celui des mines qui se retrouve avec un score plutôt défaillant dans sa « Gestion des revenus » et un écart plus important entre les règles et leur application.

Le NRGi recommande que les mesures suivantes soient prises pour améliorer la gouvernance du secteur minier de la RDC :

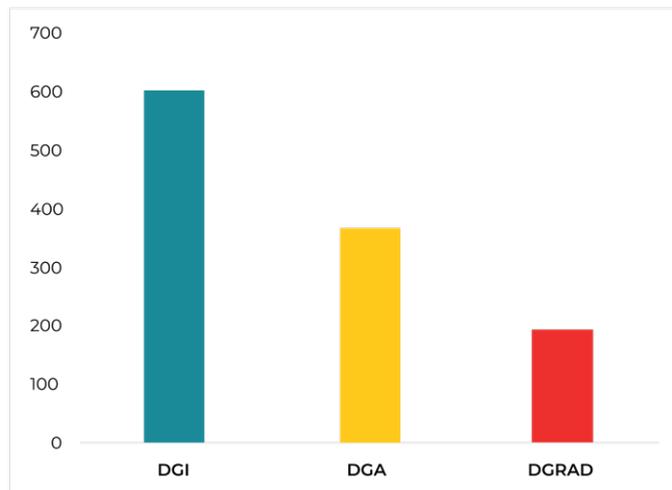
- Créer des mécanismes et politiques de contrôle de la corruption dans le secteur minier ;
- Exiger la publication régulière des rapports financiers audités des entreprises publiques ;
- Exiger les audits et la publication des rapports d'audits ;
- Autoriser l'Assemblée nationale à contrôler les activités des entreprises minières publiques ;
- Introduire une règle fiscale pour un contrôle des opérations budgétaires du pays – dépenses et endettements – comme c'est le cas au Sénégal et dans l'espace de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en général.
- Publier trimestriellement et de manière désagrégée les paiements perçus par les entités gouvernementales de diverses sociétés pétrolières, de préférence par projet et par région ;
- Clarifier les règles relatives aux mouvements financiers du fonds minier ;
- Divulguer les statistiques minières actualisées et ventilées par projet et par type de flux de paiement sur le site Internet du ministère des Mines ;
- Exiger la divulgation des rapports financiers du FOMIN ;
- Publier les données relatives aux réserves, à la production, aux exportations et aux revenus du secteur extractif sur un portail unique en ligne.
- Exiger la publication des contrats et leurs mises à jour sur les sites internet de l'ITIE et du ministère des Mines.

II.5. Finances publiques

Suivant la Banque Centrale du Congo, en date du 22 mars 2024, les recettes publiques mobilisées par les régies financières ont été de 1 290,2 milliards de CDF tandis que les dépenses se sont établies à 1 309,1 milliards de CDF. Le compte des opérations a affiché un déficit de 18,9 millions de CDF. Comparativement aux prévisions du mois de mars, les dépenses et les recettes réalisées, sont largement inférieures, soit respectivement 1 508,5 milliards de CDF et 1 572,2 milliards de CDF.

En ce qui concerne les recettes publiques de ce mois de mars, il est à noter que la DGI a contribué à hauteur de

Figure 18 » Répartition de recettes publiques au courant du mois de mars 2024 (en millions de CDF)

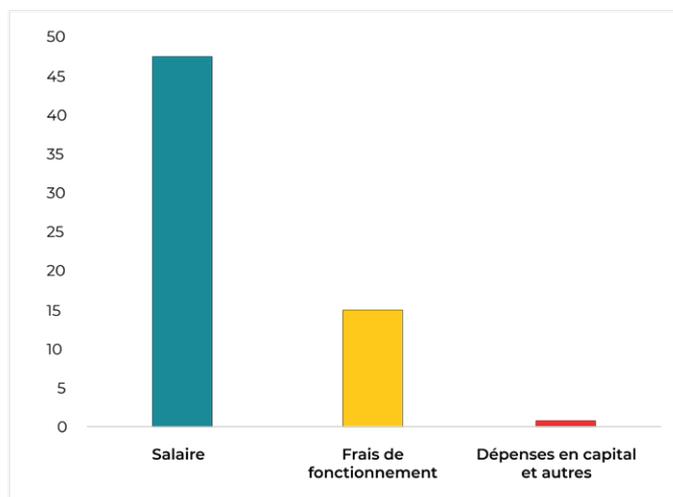


Source : Banque centrale du Congo (BCC)

601,3 milliards de CDF et les autres régies dont la DGDA et la DGRAD ont mobilisé respectivement 365,4 milliards de CDF et 191,2 milliards.

A la date du 15 mars 2024, la part des dépenses consacrées à la rémunération des fonctionnaires de l'État

Figure 19 » Evolution de la répartition de dépenses publiques (en%)



Source : Source : Banque centrale du Congo (BCC)

a représenté 47,43% du total des dépenses publiques. En revanche, la part des dépenses en capital et autres dépenses s'est établi à 0,63% et celle consacrée au fonctionnement des institutions a atteint 14,82%. Une part importante des ressources de l'État a été allouée à la rémunération des fonctionnaires de l'État ainsi qu'une minime partie aux investissements en capital tandis que le reste est consacré aux frais de fonctionnement des institutions publiques.

Le gouvernement compte lever 30 millions de USD au titre d'Obligations du Trésor émises en dollar américain pour une maturité de 6 mois. Aussi, il est prévu l'ouverture d'une adjudication des obligations du trésor de 60 millions de USD pour une durée d'une année et 3 mois. Suivant l'exécution du plan de trésorerie du Ministère de finances et à la date indiquée, 192,3 milliards de CDF représente le montant de remboursements des titres échus.



Encadré 3 : Rapport final du contrôle citoyen sur l'utilisation des fonds alloués aux élections en rdc : Crédibilité budgétaire

Le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local (CREFDL) a mené une étude comparative des budgets et du système de passation des marchés publics effectués par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de la République Démocratique du Congo, dans le cadre des opérations électorales 2016-2019 et 2021-2024. Ce travail, appuyé par l'ONG allemande Democracy Reporting International (DRI), s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen, dont l'objectif consiste à promouvoir la transparence et la redevabilité des autorités dans la gouvernance financière.

La présente étude relève l'impact des procédures des marchés sur la crédibilité des résultats de vote. Il s'appuie sur la vérification de l'application du code des marchés publics, de l'effectivité des engagements de la CENI à promouvoir la transparence et la confiance des parties prenantes au processus électoral. Grâce à ce suivi, la CENI peut rationaliser, améliorer la qualité des dépenses des opérations électorales et accroître la transparence du système des marchés publics.

Pour effectuer ce travail, les experts ont analysé environ 1500 documents collectés auprès des institutions et organisé des entretiens avec une cinquantaine de fonctionnaires de l'Etat.

Le rapport issu des investigations retrace les faits suivants:

I. De la gestion budgétaire

I.1. Faits constatés sur la Rémunération et les frais de fonctionnement

Tableau n°3 : Synthèse des prévisions et exécutions du budget de la CENI (en Franc congolais)

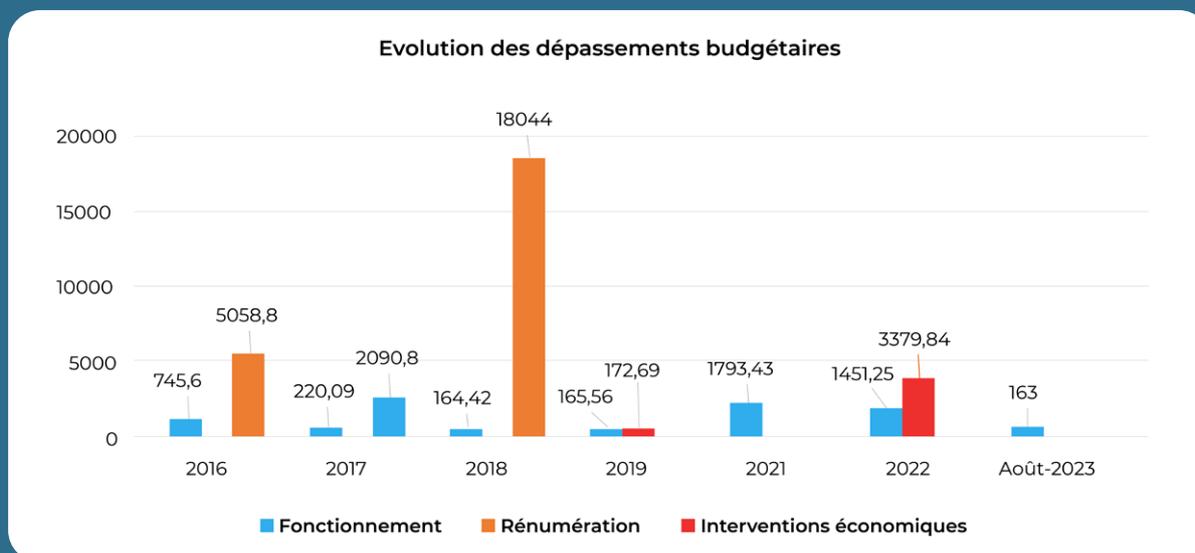
Rubrique	2016-2019			2021-fin Novembre 2023		
	Voté	Exécuté	Tx d'exéc.	Voté	Exécuté	Tx d'exéc.
Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	2 523 899 527 729	1 059 285 170 015	41,97	1 529 000 000 000	176 595 308 221	11,55
Fonctionnement des Institutions	84843911907	144 005 499 668	169,73	44 926 266 973	1 222 102 657 624	2 720,24
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 727 221 329	81 064 701 092	4 693,36	3 444 384 143	143 396 245 251	4 163,19
Investissements sur Ressources Propres	4 012 410 773	0	0,00	76 406 323 108	0	0,00
Rémunérations	335 099 402 638	68 947 880 680	59,31	72 633 120 465	66 578 796 339	91,66
Total	2 949 582 474 376	1 353 303 251 455	49,56	1 726 410 094 689	1 608 673 007 435	93,18
Taux de change	Taux moyen : 927,97 CDF/USD; 936,5 CDF/USD ; en 2015; 945 CDF/USD en 2016; 1465,9CDF/USD en 2017; 1813,4 CDF/USD en 2018; 1747,8 CDF/USD 2006 CDF/USD (2021) ; 2130 CDF/USD (2022) ; 2021 CDF/USD (2023) ; 2500 CDF/ USD (2024)					

Source : Ministère du Budget/Finances

- La CENI a actionné une ligne budgétaire pour apporter de l'aide financière à certaines ONG et entreprises, alors que cela n'est pas inscrit dans ses prérogatives.
- Ces paiements irréguliers sont chiffrés à 252.867 USD l'an, représentant 2,29% des fonds de la rubrique budgétaire . Dans son rapport financier, exercice 2022-2023, la CENI n'évoque pas l'identité de ces entreprises et ONG bénéficiaires de ces différents financements. 80% des organisations de la société civile interrogées, qui participent aux réunions de cadre de concertation de la CENI, n'ont aucune information sur ces paiements.
- S'agissant des effectifs du personnel permanent de la CENI, ils sont passés de 1.369 en 2020 à 3.240 en 2022, dégageant une augmentation de 1.871 agents (57,7%). Après investigation, les experts ont constaté que les fonds payés à la CENI rémunèrent aussi 117 agents non retracés par le circuit de la dépense publique. Ceci entraine une disparité des salaires pour les agents de même grade. Parfois, les agents de collaboration sont mieux traités que leurs chefs hiérarchiques ;

- les analyses ont aussi relevé le paiement des avantages indus au personnel politique de la CENI en violation du cadre légal. La Loi des finances 2021 fixe à 9 000 \$ les frais d'installation du Président de la CENI, qui a rang d'un Ministre et 8 866 USD pour payer un membre du Budget ayant rang de Vice- Ministres. Le total de ces dépenses se chiffre à 133.137 USD, alors que la CENI a obtenu du Gouvernement 2 million \$ en décembre 2021. Par ailleurs, la dotation des véhicules aux 15 membres de la CENI, dès leur installation est irrégulière. Ceci est un indice de détournement de denier public, car cela est non reconnue par l'arrêté fixant le seuil des indemnités des agents publics à l'installation ;

- Non-respect du plan d'engagement budgétaire, dont l'impact reste très démesuré sur les finances publiques. Par exemple, la ligne des crédits intitulée « Fonds d'intervention spécial », qui finance les élections a connu un taux de paiement de 6.725,3% en 2021, de 17.237,3% en 2022 et de 14.520,7% à fin novembre 2023 ;



I.2. Décaissement de fonds des opérations électorales

Calendrier des décaissements des fonds des opérations électorales mai 2016 à novembre 2023					
Période	Révision du Fichier électoral	Scrutins directs en une séquence Présidentielle, Législatives nationales, Provinciales	Scrutins directs : Présidentielle, Législatives nationale et Provinciales, Urbains, Municipaux et Locaux	Scrutins indirects : Sénateurs, Gouverneurs et Vice Gouverneurs, Cooptation des chefs coutumiers, élections des conseillers urbains, maires, bourgmestres et chefs de secteurs	Total
Mai 2016-avril 2017	400 821 568,8				400 821 568,8
Janvier à décembre 2018		414 550 815,55			414 550 815,6
Janv. –avril 2019				2 046 524,32	2046524,32
Novembre-Décembre 2021	103 154 432				103 154 432
Janvier à Décembre 2022	500 000 000				500 000 000
Janvier à Avril 2023			61 273 353		61 273 353
mai-23			56 665 683		56 665 683
juil-23			240 386 430		240 150 294
Novembre 2023			130 000 000		130 000 000
TOTAL	1 003 976 001	414 550 815,55	488 325 466	2 046 524,32	1 908 662 671

Source : Ministère des finances/CENI

- L'étude relève une hausse de 25,1% des dépenses de la CENI entre les deux cycles électoraux. De décembre 2021 à Novembre 2023, le Gouvernement a effectué un versement de 1 091 479 898 \$ à la CENI pour financer les opérations électorales contre une demande de 1,1 milliard \$. Comparés aux budgets votés de 711 millions USD, il se dégage un taux d'exécution de 153%, en dépassement de 53,31%. De son côté, la CENI a déclaré de n'avoir reçu que 930 millions \$. L'écart entre le montant déclaré reçu et celui décaissé par le trésor public est de 161 millions USD.
- Le Budget détaillé des opérations électorales reste flou et n'est pas déposé lors de l'élaboration de la Loi de finances de l'année, soit fin juillet. La CENI évoque toujours le manque de maîtrise du cycle électoral, ont déclaré les experts de la Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire du Ministère du Budget. Toutefois, il représente 71,28% des crédits budgétaires de la CENI ;
- L'étude révèle que le circuit de la dépense publique ne fonctionne pas au sein de la CENI. Les fonds publics sont mis à sa disposition par des mécanismes opaques, notamment sans l'émission en amont des bons d'engagement, de la liquidation, de l'ordonnancement ni l'émission des OPI. Pour effectuer une dotation à la CENI, le Gouvernement effectue une mise à disposition des fonds (MAD) ou recours à la procédure d'urgence. Selon les instructions relatives à l'exécution de la Loi des finances, les dépenses éligibles à cette procédure sont entre autres la communication et télécommunication, frais secrets de recherche, fonds spécial d'intervention, aides et secours, fournitures et petits matériels. (...). Aucun service ne peut prétendre au renouvellement de la mise à disposition des fonds si l'utilisation des fonds précédemment reçus n'est pas justifiée .
- Faute de respect de la chaîne de la dépense publiques les deux derniers cycles électoraux ont consommé environ 2 milliard \$ investis dans les dépenses des opérations électorales, représentant le budget actuel du programme de développement local des 145 territoires, qui devrait améliorer entre autres 40.000 Km des routes de desserte agricole ;

Conclusion

La République Démocratique du Congo a connu des avancées majeures en matière de transparence de la dépense des marchés publics effectués par la CENI avec la mise en place de la CGPMP. La mise à la disposition du grand public, par le Ministère du Budget et des Finances (direction de la reddition des comptes), l'ARMP est un indicateur pour s'assurer que la dépense publique contribue à la promotion du développement.

La gestion de la CENI est aussi marquée par le recours fréquent à des autorisations spéciales, gestion hors cadre budgétaire. Ainsi, le budget alloué aux opérations électorales est caractérisée par l'opacité, l'absence de crédibilité et de sincérité des chiffres.

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement :

- Instruire à la CENI l'application stricte du Système intégré de gestion des marchés publics (Sigmap);
- La création d'une inspection des marchés publics pour lutter contre la fraude à la CENI et d'autres services publics ;
- Migration des dépenses de la CENI vers le Budget-programme pour renforcer la gestion axées sur les résultats, à l'instar des ministères pilotes;
- L'examen minutieux de la gestion de la CENI après quatre cycles électoraux et d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

A la CENI

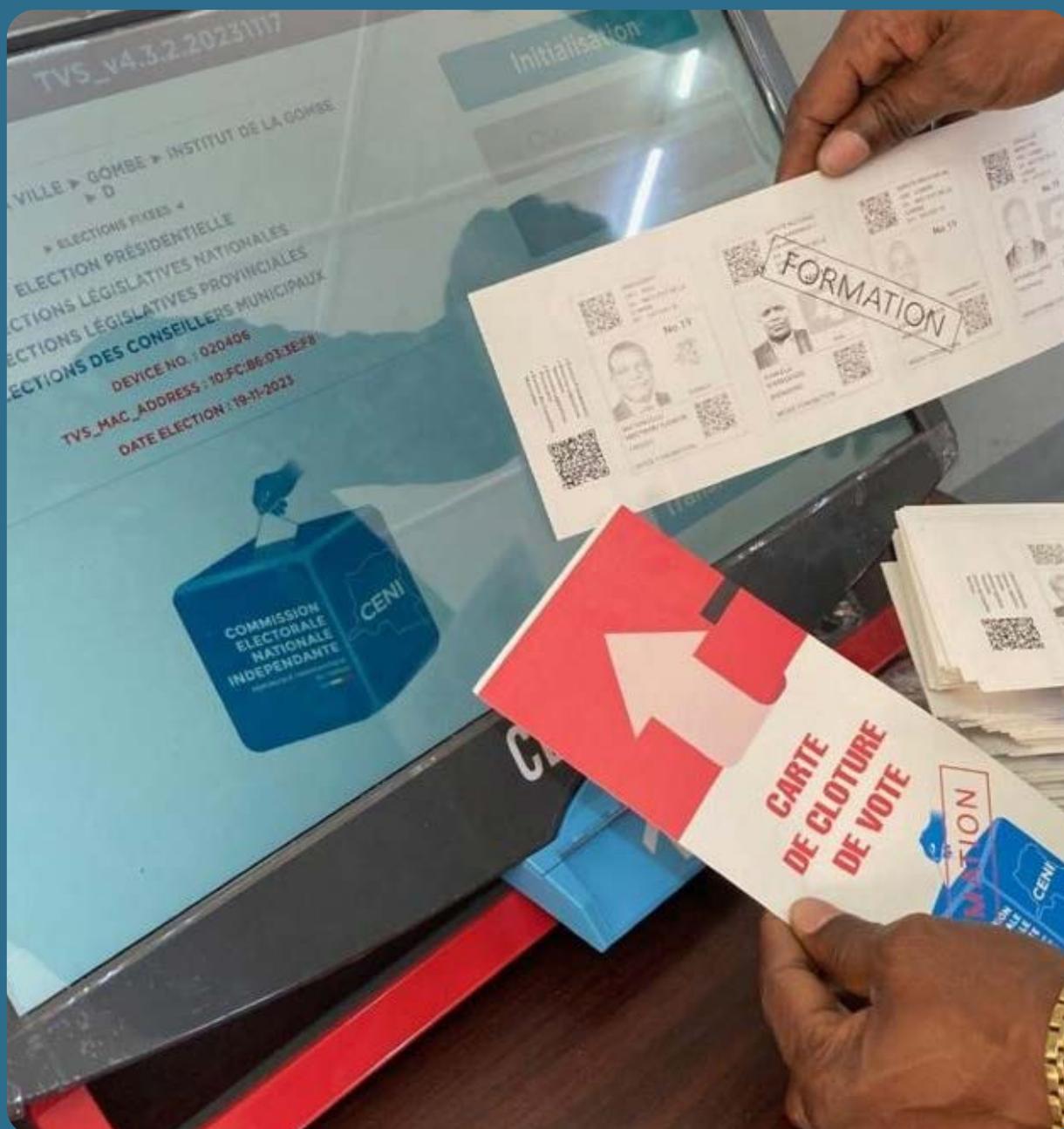
- L'harmonisation des PPM avec les outils de gestion budgétaire, dont le Plan d'Engagement et le Plan de Trésorerie du pouvoir central ;
- La justification du renouvellement des kits d'enrôlement des électeurs, alors que 50% acquis en 2017 sont encore utilisables ;
- Éclairer l'opinion sur les motivations de l'achat d'une quantité très significative des bulletins de vote et des cartes d'électeurs, alors que l'utilisation est très inférieure à la demande ;

Aux Organes de contrôle (IGF, Cour des comptes et parlement):

Justifier aux contribuables congolais l'absence des missions de contrôle face à la gestion calamiteuse des fonds publics alloués à la CENI ;

A la population

- L'appropriation dudit rapport et exiger la redevabilité de la CENI.



II.6. Evolution de la situation politique

L'actualité politique du mois de mars 2024 a été dominée par les faits saillants ci-après :

- (i) Les conflits persistants dans l'Est du pays ;
- (ii) La nouvelle configuration de l'Assemblée nationale, après les arrêts de la Cour constitutionnelle ;
- (iii) Les réactions après la levée du moratoire sur la peine de mort en RDC.

1. Les conflits persistants dans l'Est du pays

La situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo préoccupe vivement plusieurs organisations sous-régionales, régionales, voire internationales, en raison de la détérioration croissante des conditions socio-économiques et politico-sécuritaires.

1.a La position des organisations sous-régionales, régionales et Africaines

- Position des Organisations et Initiatives Régionales en Afrique

Lors de sa réunion du samedi 9 mars 2024, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS de l'UA) a approuvé le déploiement de la Mission de la SADC dans l'Est de la RDC (SAMIDRC) et a demandé à la Commission de l'UA de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir cette force régionale et favoriser la restauration de la paix et de la sécurité.

Face à la demande du Rwanda de ne pas soutenir les troupes des pays d'Afrique australe déployées dans l'Est de la RDC, le CPS, ignorant cette correspondance, a demandé à la Commission, sous la direction de Moussa Faki, d'accélérer le transfert de l'équipement destiné à la SADC pour soutenir efficacement la SAMIDRC.

Le CPS a également enjoint à la Commission de l'UA, en collaboration avec la SADC, de définir les modalités pratiques de soutien à la SAMIDRC et de fournir régulièrement des informations actualisées sur ses activités. De plus, il a demandé à la Commission de l'UA de transmettre ce communiqué au Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) pour information et de solliciter du CSNU les ressources nécessaires pour permettre à la SAMIDRC de remplir efficacement son mandat.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est engagée à restaurer une paix durable dans l'Est de la RDC, confrontée à l'instabilité causée par les opérations militaires de l'armée rwandaise et de la milice du M23. Le Conseil des ministres de la SADC a réaffirmé son soutien à la RDC face à l'expansion de l'influence de la coalition M23-RDF dans le Nord-Kivu.

L'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) a exprimé sa solidarité envers la République démocratique du Congo (RDC) et promet de soutenir les efforts de ce pays auprès des instances européennes et internationales pour défendre sa souveraineté.

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) privilégie une solution pacifique à la crise dans l'Est de la RDC et appelle à l'application effective du processus de Luanda.

- Analyse sur l'origine et les enjeux de la guerre dans l'Est de la RDC

Lors d'une conférence à l'Université de Kinshasa le 16 mars, le politologue et journaliste franco-camerounais Charles Onana a analysé les racines de la guerre dans l'Est de la RDC, remontant au génocide de 1994 au Rwanda. Selon lui, ce conflit est alimenté par les intérêts occidentaux dans la région, visant à s'appropriier les ressources naturelles congolaises.

Onana soutient que l'Occident considère le Congo comme un bien à exploiter, ce qui entrave les efforts de développement du pays. Il estime que le Rwanda n'est qu'un pion dans ce jeu, utilisé pour maintenir le chaos dans l'Est de la RDC et faciliter l'accès aux ressources naturelles.

Il appelle à un engagement militaire patriotique pour défendre la souveraineté congolaise face aux menaces rwandaises, soulignant que la survie du pays est en jeu.

1.b. La position de l'Union Européenne

Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, a souligné ce lundi 4 mars 2024 qu'une solution politique, et non militaire, est nécessaire pour résoudre la crise entre la RDC et le Rwanda. Il encourage les deux pays à engager un dialogue inclusif pour s'attaquer aux racines du conflit.

L'UE, préoccupée par l'escalade de la violence dans l'est de la RDC, soutient les processus régionaux de paix et appelle à la mise en œuvre des décisions prises à Luanda et à Nairobi. Elle condamne le soutien du Rwanda au M23 et demande le retrait immédiat de ses forces militaires de la RDC.

La ministre belge des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, exige également le retrait des Forces rwandaises de défense du territoire congolais. De même, le leader du parti français "La France insoumise", Jean-Luc Mélenchon, appelle à des sanctions contre le Rwanda pour ses opérations militaires dans l'est de la RDC.

Tandis que la tension monte et que les présidents Félix Tshisekedi et Paul Kagame envisagent une rencontre, l'UE insiste sur une solution négociée. Cependant, Kinshasa conditionne cette rencontre au retrait des troupes rwandaises et au cantonnement des rebelles du M23.

En réponse, Kigali appelle à traiter les causes profondes du conflit, notamment les préoccupations des Tutsi congolais, le rapatriement des réfugiés, la fin des discours de haine et la bonne gouvernance en RDC.

Les observateurs critiquent cette stratégie de diversion de Paul Kagame, le qualifiant d'agresseur de la RDC et d'exploiteur de ses richesses. Le ministre des Affaires étrangères de la RDC dénonce également l'exploitation cynique par le Rwanda de la tragédie du génocide rwandais.

1.c. la position du conseil de sécurité de l'ONU

Le Secrétaire Général de l'ONU a vivement critiqué samedi le Rwanda pour ses opérations militaires continues dans l'Est de la RDC, violant le droit international. Suite à une attaque menée par la coalition M23-RDF au Nord-Kivu, ayant blessé huit Casques bleus, António Guterres a exhorté le Rwanda à respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC.

Alors que les troupes rwandaises maintiennent leurs positions à Masisi, à Nyiragongo et à Rutshuru, le chef de l'ONU a réaffirmé l'appel à tous les groupes armés congolais et étrangers pour déposer immédiatement les armes et s'engager sans délai dans le processus de désarmement. Il a souligné que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC doivent être pleinement respectées, réaffirmant l'engagement de la Monusco à protéger les civils.

Cependant, la représentante spéciale du Secrétaire Général de l'ONU en RDC, Bintou Keita, a déclaré devant le Conseil de Sécurité qu'il n'y a pas de solution militaire durable au conflit, insistant sur la nécessité du dialogue. Elle a appelé toutes les forces étrangères opérant illégalement en RDC à se retirer.

Les États-Unis ont condamné l'incursion militaire agressive des Forces rwandaises de défense dans l'Est de la RDC. Ils ont appelé à un rétablissement complet des Casques bleus blessés, réitérant leur soutien à la Monusco. L'ambassadeur américain au Conseil de Sécurité a averti que l'ONU pourrait réévaluer la crédibilité du Rwanda en tant que participant aux opérations de maintien de la paix.

Le Royaume-Uni a encouragé la RDC et le Rwanda à s'engager dans les processus de paix régionaux pour résoudre leur conflit. Ils ont appelé à mettre fin au soutien aux groupes armés violents en RDC.

La Russie a également souligné que seule une solution politique conduira à une stabilité durable dans l'Est de la RDC.

Le représentant permanent de la RDC à l'ONU a appelé le Conseil de Sécurité à sanctionner le Rwanda pour ses actions criminelles répétées. Il a affirmé que la RDC n'acceptera pas des arrangements destinés à perpétuer l'insécurité et l'exploitation de ses minerais.

1.d. La position des congolais sur le dialogue entre les Présidents Tshisekedi et Kagame

Sur TOP CONGO FM, le coordonnateur de l'ONG Justice et État de droit pour le Congo rejette l'idée d'un dialogue avec le Rwanda ou le M23 pour résoudre l'insécurité dans l'Est de la RDC. Il préconise plutôt une conférence nationale pour identifier les véritables instigateurs de la guerre.

Me Aimé Kilolo souligne que l'agression de la RDC par le Rwanda profite à des puissances financières internationales. Il plaide pour un dialogue national pour mettre fin à la guerre.

Jules Kayembe, sympathisant du FCC, estime que négocier en position de faiblesse est risqué. Il rappelle que Tshisekedi avait refusé de parler avec Kagame par le passé.

Acajou Muangi soutient le dialogue avec Kagame sous condition du retrait des troupes rwandaises de la RDC. D'autres estiment que Tshisekedi doit parler avec le Rwanda pour privilégier la paix, malgré l'hypocrisie de la communauté internationale.

M. André-Alain Atundu Liongo demande au peuple rwandais de quitter le territoire congolais et de cesser l'exploitation des ressources avant d'accepter le dialogue.

L'opposition trouve "ridicule" que Tshisekedi dialogue avec Kagame, tandis que l'Union sacrée de la nation est plus conciliante.

La coalition Lamuka est prête à dialoguer avec Tshisekedi sur l'agression rwandaise, selon Prince Epenge, l'un de ses communicateurs.

L'ECC recommande à Tshisekedi d'organiser un dialogue pour résoudre les questions de paix, sécurité et gouvernance.

D'anciens cadres du PPRD ont rejoint la rébellion dirigée par Corneille Nangaa, suscitant des spéculations sur les liens entre l'AFC, les rebelles du M23 et le PPRD.



1.e. L'Accord de coopération militaire signé entre la RDC et la Russie

Le gouvernement russe a approuvé un projet d'accord de coopération militaire avec la République démocratique du Congo (RDC), selon une résolution gouvernementale publiée le mardi 5 mars 2024 sur le portail officiel d'informations juridiques.

Selon le document cité par l'agence étatique Tass, cet accord prévoit des exercices et des manœuvres conjoints, la participation et la surveillance des exercices à l'invitation des agences compétentes, ainsi que des visites de navires de guerre et d'avions de combat sur invitation ou demande, et la formation des militaires, entre autres formes de coopération.

Steve Mbikayi, ancien député national, considère que l'approbation par la Russie de cet accord est une action majeure dans la gestion de l'agression de la RDC par des forces obscures, prétendument soutenues par le Rwanda.

Il estime que les exercices conjoints et autres activités prévues dissuaderont efficacement toute tentative de déstabilisation de la RDC par des puissances étrangères. Il appelle à l'unité derrière les forces armées congolaises pour protéger le pays contre toute menace.

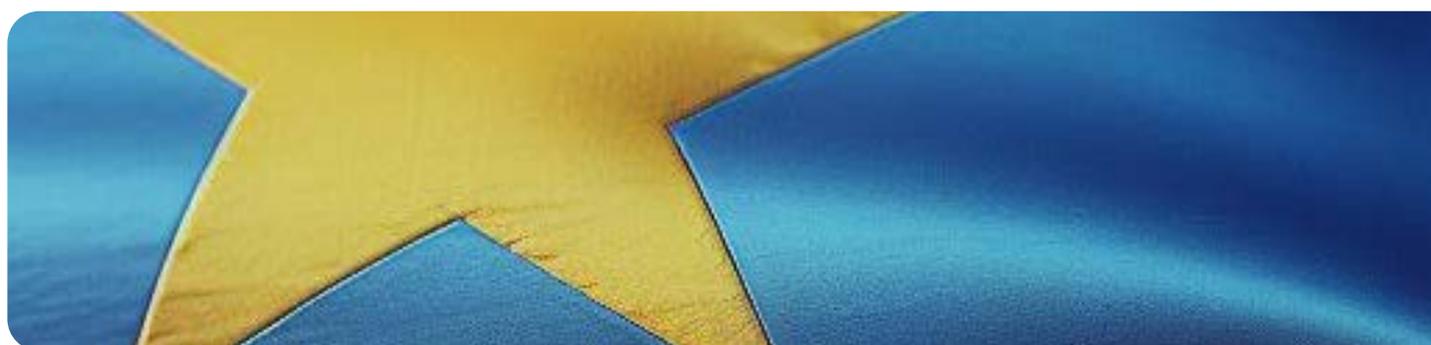
Cependant, le gouvernement congolais nie la signature récente d'un tel accord avec la Russie, précisant qu'il s'agit plutôt de l'approbation par Moscou du principe d'un projet d'accord qui pourrait éventuellement être signé. Selon le porte-parole du gouvernement congolais, Patrick Muyaya, cette démarche est le résultat d'un processus amorcé en 1999, et les discussions en cours pourraient conduire à la signature éventuelle de l'accord, sans que la RDC ne se détourne de ses partenaires occidentaux au profit de la Russie.

2. La nouvelle configuration de l'Assemblée nationale, après les arrêts de la Cour constitutionnelle

Comme annoncé, c'est le mardi 12 mars que la Cour constitutionnelle a rendu ses arrêts sur les contentieux électoraux des législatives du 20 décembre 2023. Sur 1 923 dossiers traités, il y a eu 21 désistements, cas du dossier n°893 du regroupement politique AABG contre Kibambe Dieudonné de l'ACP/A lu à titre illustratif. 525 affaires ont été déclarées recevables, et 400 autres recevables, mais non fondées. Le dossier RCN 155, opposant AEDCA au regroupement politique A1, a été déclaré irrecevable. Et celui opposant A2/50 à Bakonga de l'ANB a été déclaré recevable, mais non fondé. Au total, 49 députés proclamés provisoirement élus quittent l'Assemblée nationale, alors qu'ils y siégeaient déjà.

2.a. Voici les arrêts de la Cour Constitutionnelle

Manono/Tanganyika : Deogratias Ilunga de 4AC invalidé au profit de Giovanni Ilunga de l'ACP/A
Haut-Lomami/Kalongo : Kapia Tumba de l'AFDC/A invalidé au profit de Banza Somwe
Sandoa/Lualaba : Adèle Kayinda (ADEC) prend le siège de Marc Makong Kayok (Ensemble)
Tshangu : Michel Omba Taluaka remplace Sakasaka
Mont-Amba : Frédéric Misili remplace Mulanga Ntumba
Moanda/Ville - Kongo Central : Modero Nsimba (AACRD) remplace Robert Myondo (AAP)
Irumu : Le MLC Moïse Alingela récupère le siège de Fidèle Kapuye (AMSC)
Lukunga/Kinshasa : Van Kapemba Kabindi (Dypro) proclamé député à la place de Kennedy Kapasi Kiala
Libenge : Alfred Nzondomio (AAP) prend le siège de Robert Oloba (AFDC-A)
Kasongo/Maniema : Alain Sudi Zimamoto invalidé au profit de l'Udps Aruna Ngarabu
Tshangu/Kinshasa : Jean-Marie Kabengela Ilunga (FPAU) remplace Séraphine Kilubu Kitunga (AB50)
Isiro : Christophe Nangaa (A24) remplace Bakolito Ngandu (AA/UNC)
Malembankulu/Haut Lomami : JC Masangu Mulongo (AE) remplace Didier Longo wa Banza (AB)
Bulungu/Kwilu : Jocelyne Mupeka (AA/C) remplace Cleophas Munganga (PALU)
Bolonga : Mayizana (MLC) remplace Papy Aono Zono (A24)
Tshilenge/Kasaï Oriental : Freddy Tshibangu (UDPS/Tshisekedi) remplace Serge Kalenga Mukendi (A24)
Seke-banza/Kongo-Central : Joachim Mavungu (AB) remplace Edouard Samba Nsitu (AA/UBC)
Idiofa : Minengu Mayumbu Jean de Dieu (UDPS) remplace Marie Tshipoyi (UDPS)



Kikwit : Symphorien Mungala (AACRD) remplace Kidima Mvuba (ANB)
Kabare : Serge Bahati, rapporteur de l'Assemblée nationale, remplacé par Claude Nyamugabo
Lubudi : Aje Matembo, questeur du bureau provisoire, remplacé par Mastaki Faustin élu du parti Ensemble et tant d'autres.

2.b. Les observations et les constats

Suite à ses décisions sur les contentieux électoraux des résultats provisoires des législatives nationales du 20 décembre 2023, la Cour constitutionnelle a validé définitivement 49 députés nationaux et en a invalidé autant. L'Alliance des forces fédéralistes du Congo et Alliés (AFDC-A) de Modeste Bahati ressort comme la principale perdante de cette décision.

La nuit a été longue et difficile pour les quarante-neuf députés nationaux désormais invalidés, en particulier pour le regroupement politique de Modeste Bahati Lukwebo, dont neuf élus ont été invalidés au profit d'autres regroupements politiques.

Parmi eux, le rapporteur du bureau provisoire de l'Assemblée nationale, Serge Bahati, a été invalidé suite à une requête visant la députée nationale et actuelle ministre du Travail, Claudine Ndusi de l'AEDC-A. Il a été remplacé par Claude Nyamugabo, déclaré définitivement élu dans le territoire de Kabare, province du Sud-Kivu. Malgré ces invalidations, l'AFDC-A reste la troisième force politique à l'Assemblée nationale avec 32 députés nationaux, derrière l'A/A-UNC de Vital Kamerhe, deuxième avec 37 députés nationaux.

L'UDPS, grand vainqueur des contentieux électoraux, demeure la première force politique du pays, ayant gagné une dizaine de sièges supplémentaires.

Cependant, l'Alliance des forces démocratiques du Congo (AFDC) espère remonter la pente après la perte de neuf de ses députés nationaux. Son secrétaire général assure que Modeste Bahati Lukwebo se battra pour faire valoir ses droits, bien que les arrêts de la Cour constitutionnelle soient définitifs.

La configuration actuelle de l'Assemblée nationale a été modifiée d'environ 10%, en attendant l'organisation des élections législatives nationales dans trois autres territoires de la RD-Congo.

Parmi les 49 élus récupérés, on compte des personnalités telles que Samy Badibanga, Gilbert Kankonde, Modero Nsimba, Claude Nyamugabo, Jean-Claude Masangu et Maurice Tshikuya. Des ministres en fonction ont également été proclamés élus par la Cour constitutionnelle, rejoignant ainsi les 32 autres membres du gouvernement proclamés élus par la CENI en janvier dernier.



Le poids des différentes forces politiques présentes à l'Assemblée nationale n'a pas été significativement impacté par les décisions de la Cour constitutionnelle. L'UDPS et l'UNC de Vital Kamerhe restent en tête. Ci-après, la liste non exhaustive des 49 députés repêchés à la Cour constitutionnelle :

Gilbert Kankonde ; Adele Kayinda -Sandoa ; Modero Nsimba -Moanda ; Willy Mishiki -Walikale ; Jean-Marie Kabengela -Tshangu ; Prosper Mastaki -Lubudi ; Madeleine Nikomba -Kisangani ; Jean-Claude Masangu -Malemba Nkulu ; Maurice Tshikuya -Mbuji-Mayi ; Arnaud Ndarabu -Kasongo ; Claude Nyamugabo -Kabare ; José Mpanda -Mbuji-Mayi ; Alexis Gisaro -Uvira ; Christophe Nangaa -Isiro ; Jules Lodi -Katako Kombe ; Taylor Lubanga -Funa ; Samy Badibanga -Katanda ; Alfred Dibangi -Libenge ; Jocelyne Mupeka -Bulungu ; Nene Mayizana -Bolomba ; Freddy Tshibangu -Tshilenge ; Joachim Mavungu -Seke Banza ; Hamisi Singoma -Nziragongo ; Gilbert Tutu -Poko ; François Mayani -Kalemie ; Symphorien Mangala -Kikwit ; Meschack Mandefu -Kazumba ; Emery Amuri -Kabambare ; Isabelle Yumba -Kamina ; Nazem Nazembe -Lubumbashi ; Didier Mundela -Lubunga ; Moïse Alyegera -Irumu ; Angel Tabo -Djugu ; Jean-Marie Akangabo -Mambasa ; Giovanni Ilunga -Manono ; Eustache Banza -Kalongo ; Jean de Dieu Minengu -Idiofa ; Van Kapinga -Lukunga ; Michel Omba -Tshangu ; Frédéric Fikiri -Mont Amba ; Eden Kalonji -Funa ; Yannick Lumbu -Lubumbashi ; Marie Tiboyi ; Charles Mpunga -Mwene Ditu ; Eugénie Tshela -Kananga...

2.c. Les réactions

Dans un communiqué de presse publié le vendredi 15 mars 2024 et signé par Me Roland Tshibubua Nyembue et Me Jean-Baudouin Nzita Mbadu, respectivement coordonnateur national et secrétaire rapporteur, l'Ong Action citoyenne pour la bonne gouvernance judiciaire (Acgji), regroupant des avocats, magistrats et juristes d'entreprises, appelle les partis politiques au respect de l'indépendance du juge constitutionnel et à son autorité légale pour examiner les résultats provisoires proclamés par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni).

Suivant de près l'évolution des contentieux électoraux à la Cour constitutionnelle, ces avocats et magistrats dénoncent les déclarations politiques injurieuses et calomnieuses contre la Cour constitutionnelle et ses membres. Ils rejettent toute ingérence politique dans la gestion des contentieux électoraux, visant à exercer une pression sur le juge de la Cour constitutionnelle afin d'influencer ses décisions.

L'Action des femmes pour les élections transparentes en Afrique (AFETA) encourage la Haute Cour à maintenir sa position et l'invite à corriger véritablement les erreurs matérielles sans subir de pressions politiques.

Quant à l'Assemblée nationale, lors de la plénière d'ouverture de la session ordinaire de mars le vendredi 15 mars 2024 à Kinshasa, elle a pris note des derniers arrêts de la Cour Constitutionnelle relatifs à la publication de la liste définitive des députés nationaux.

Deux nouveaux membres du bureau provisoire de l'Assemblée nationale ont été désignés en remplacement de deux anciens invalidés par la haute Cour. Il s'agit de Percy Nzuzi Umba, 30 ans, députée nationale élue de la circonscription électorale de Matadi, au Kongo Central, en tant que 1er secrétaire, et de Ron Roger Bimwala, 28 ans, député élu de Kinshasa, au poste de 2ème secrétaire.

Au total, cent-dix requêtes ont été réceptionnées par le greffe de la Cour constitutionnelle jusqu'au vendredi dernier, contestant les résultats définitifs des élections législatives nationales 2023 publiés par cette Cour. Des sources judiciaires ont révélé à Radio Okapi que les requérants espèrent obtenir gain de cause pour corriger les erreurs matérielles commises lors de l'examen des contentieux électoraux législatifs du 20 novembre 2023.

2.d. Recomposition à l'Assemblée nationale

Suite aux arrêts rendus le 12 mars 2024 par la Cour constitutionnelle concernant les contentieux des élections législatives nationales du 20 décembre 2023, la configuration politique de l'Assemblée nationale a été légèrement modifiée.

La Cour constitutionnelle a intégré 49 nouveaux députés nationaux à l'Assemblée nationale selon ses décisions.

Dans ce nouvel agencement législatif, le parti au pouvoir, l'UDPS/Tshisekedi, renforce sa position avec cinq sièges supplémentaires, portant ainsi son total à 75 députés nationaux, ce qui en fait la principale force politique à l'Assemblée nationale.

L'ACP-A de Gentiny Ngobila Mbaka peut également se réjouir d'avoir remporté trois (3) nouveaux sièges, portant son effectif à 12 députés nationaux à l'Assemblée.

Le grand perdant des décisions de la Cour constitutionnelle est Modeste Bahati, dont les deux plateformes électorales (AFDC-A et AEDC-A) perdent plus de six (6) sièges. Les plateformes associées à Vital Kamerhe (A/A-UNC et A/VK 2028) suivent avec la perte de quatre (4) sièges.

L'AB de Dany Banza peut toutefois se consoler en ayant perdu seulement deux (2) sièges, tout comme elle en avait gagné deux (2).

Dans ces circonstances, huit plateformes électorales ont franchi le seuil des 20 sièges à l'Assemblée nationale. Il s'agit de l'UDPS/Tshisekedi (75), des Plateformes Vital Kamerhe (33), des Plateformes Modeste Bahati (30), de l'AB de Dany Banza (26), des Plateformes Moïse Katumbi (Avançons - MS et Ensemble) (24), du MLC de Jean-Pierre Bemba (23), de l'AAAP de Tony Kanku (22), et du 2A/TDC de Jean-Claude Tshilumbayi (20).



2.e. Sortie du gouvernement : qu'en est-il ?

Après plus d'un mois de service, Augustin Kabuya, secrétaire général du parti au pouvoir, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), a conclu sa mission d'informateur confiée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi le mardi 26 mars 2024. Pour sa dernière journée, Kabuya a reçu la délégation du MLC et Alliés, dirigée par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense nationale, Jean-Pierre Bemba Gombo, dans le cadre de ses consultations.

Cette noble mission d'informateur a permis à Augustin Kabuya de déterminer la véritable majorité parlementaire soutenant le Chef de l'État pour son second et dernier mandat, en vue de la formation du futur gouvernement. Après avoir consulté diverses forces politiques, Kabuya doit remettre toutes ses conclusions au Chef de l'État, qui, selon son pouvoir discrétionnaire, choisira le Premier ministre pour former le nouveau gouvernement.

La mission d'information confiée par le président de la République au député national et secrétaire général de l'UDPS, Augustin Kabuya, a officiellement pris fin le mercredi 27 mars. Cependant, son rapport de mission est encore en cours de finalisation. Ce document détaille toutes les discussions avec les différentes forces politiques parlementaires, détermine la majorité parlementaire, la taille du prochain gouvernement et les principes de répartition des ministères.

Avec la fin de la mission d'informateur, rien n'entrave désormais la nomination du Premier ministre, à l'exception de la remise du rapport de la mission au chef de l'État.

3. Réactions suite à la levée du moratoire sur la peine de mort en RDC

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a officiellement levé le moratoire sur la peine de mort à travers une circulaire signée par Mme la ministre d'Etat en charge de la Justice et Garde des sceaux, datée du 13 mars 2024. Cette décision concerne les infractions telles que la trahison au sein de l'armée, la participation à tout mouvement insurrectionnel armé, le banditisme urbain (comme les Kuluna à Kinshasa, par exemple) et la complicité avec les pays agresseurs de la RDC. L'objectif de l'État congolais est "de débarrasser l'armée de notre Pays des traîtres d'une part et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme et de banditisme urbain entraînant la mort d'hommes d'autre part".

Cependant, cette décision soulève des interrogations chez certains Congolais quant aux motivations du Gouvernement dans un pays où la justice reste encore un domaine à améliorer, ne suscitant pas entièrement confiance.

Il est important de rappeler que la levée du moratoire sur la peine de mort signifie que les condamnés à mort congolais devraient désormais être exécutés pour les infractions pénales retenues par le gouvernement congolais, notamment l'association de malfaiteurs et la haute trahison, pour n'en citer que quelques-unes.

3.a. Les réactions internes

Me Hervé Diakese, proche de l'Opposant Moïse Katumbi, critique la décision de lever le moratoire sur la peine de mort, soulignant le manque de confiance envers le système judiciaire et les risques d'abus. Pour l'Alliance pour le Changement (Ach), cette décision intervient dans un contexte inopportun, alors que le gouvernement est démissionnaire. Claude Lubaya la qualifie de retour aux "années sombres du mobutisme" et Martin Fayulu exprime sa préoccupation quant aux risques pour les opposants politiques. L'Archevêque de Kinshasa, Fridolin Ambongo, critique également la notion de traître et met en garde contre les règlements de compte politiques. Pour Maurice Kale, la levée du moratoire annonce des assassinats politiques planifiés. Le Professeur Raphaël Nyabirungu estime que la peine de mort ne devrait pas être appliquée dans un système judiciaire sujet à des erreurs et à des abus. Jean-Claude Katende, président de l'ASADHO, dénonce un recul en matière de droits humains et une violation de la Constitution. Denis Mukwege critique une mesure dangereuse dans un système judiciaire dysfonctionnel et plaide pour l'abolition de la peine de mort. Enfin, le mouvement citoyen Lucha souligne le caractère anticonstitutionnel de cette décision et les risques d'exécutions sommaires.

3.b. Les réactions au niveau international

L'Union européenne (UE) s'oppose de façon « ferme et sans équivoque au recours à la peine de mort à tout moment et en toutes circonstances ». L'Europe rappelle également que la peine capitale « rend irréversible toute erreur judiciaire ».

Pour Amnesty International, la décision des autorités congolaises est « une grave régression et un nouveau signe du recul alarmant de l'administration Tshisekedi en matière de droits humains ». Dans un communiqué diffusé samedi, Amnesty International, organisation de défense des droits humains, a vivement protesté contre la décision de Kinshasa.

Amnesty International réaffirme son opposition ferme à la peine de mort dans tous les cas, arguant qu'elle constitue un « châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence. » L'organisation appelle le gouvernement de la RDC à abandonner tout projet de reprise des exécutions et à instaurer un moratoire officiel sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort. L'ONG dit rester « vigilante et engagée » dans la lutte pour les droits fondamentaux et appelle à une action immédiate pour empêcher la reprise des exécutions en RDC.

Par ailleurs, Tigere Chagutah, directeur régional d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, faisant part d'une « profonde préoccupation » de son organisation par rapport à cette information, il a ajouté : « Que les personnes condamnées à mort soient dans l'armée ou la police nationale, dans des groupes armés ou aient été impliquées dans des violences de gangs, chacun a droit à la vie et droit à la protection ».





III. Perspectives politiques et économiques

Sur le plan politique

« La démocratie est en berne à l'hémicycle en RDC »

Le retour au parti-État signifie la mise en danger de la démocratie pluraliste à l'hémicycle. Avec une opposition largement sous-représentée, la diversité des voix est étouffée. Moins de 30 élus font face à une majorité écrasante qui ne permet aucun équilibre, même pour des causes légitimes. La manœuvre orchestrée par le chef de la Ceni, Denis Kadima, lors de l'opération "effacer l'opposition", en est l'illustration.

Sous Kabila, malgré les difficultés, l'opposition parlementaire parvenait à se faire entendre et à participer aux débats. Aujourd'hui, la Chambre basse, dominée à 95 % par l'Union sacrée, donne l'image d'un pays où règne la pensée unique. Les critiques se multiplient contre le rôle de Kadima dans l'éviction de l'opposition des deux Chambres du Parlement. Nombreux sont ceux qui dénoncent une régression démocratique de dix ans.

L'Udps, symbole de la lutte pour la démocratie, devrait se désolidariser de cette forfaiture. Réduire l'opposition à sa plus simple expression serait suicidaire, car cela pourrait ouvrir la voie à une révision des articles intangibles de la Constitution, favorisant ainsi les forces du mal. La confiscation des droits d'un peuple par un camp politique a toujours conduit à des situations imprévues. Il est crucial d'éviter ce scénario à tout prix, car personne ne peut résister lorsque le cours de l'histoire change. Wait and see... comme disent les Anglais!

Sur le plan économique

La RDC fait face à des défis économiques et politiques importants, ce qui rend l'évaluation des perspectives économiques pour le début de l'année 2024 complexe. Plusieurs hypothèses ou scénarios sont possibles, en fonction de l'évolution de la situation politique, de la stabilité économique et des réformes mises en œuvre. Voici un aperçu des différentes perspectives qui pourraient façonner l'économie congolaise en début de 2024 :

Scénario de stabilité politique et économique renforcée :

Dans ce scénario, la RDC parvient à maintenir une certaine stabilité politique, ce qui favorise un environnement propice aux affaires et à l'investissement. Les réformes économiques entreprises par le gouvernement, soutenues par des partenaires internationaux tels que le Fonds monétaire international (FMI), portent leurs fruits. Cela se traduit par une maîtrise de l'inflation, une stabilité du taux de change et une amélioration des finances publiques. Les investissements dans les secteurs clés, tels que les ressources naturelles, l'agriculture et l'infrastructure, stimulent la croissance économique. Ce scénario est très peu plausible.

Scénario de tensions politiques persistantes et d'instabilité économique :

Si les tensions politiques et les conflits tribaux continuent de s'aggraver, la situation économique de la RDC pourrait davantage se détériorer. L'insécurité persistante dans l'Est du pays pourrait entraver les activités économiques, notamment l'exploitation minière et l'agriculture. Cela pourrait entraîner une baisse des recettes publiques, une augmentation de l'inflation et une dépréciation continue de la monnaie nationale. Les investissements étrangers pourraient être découragés, ce qui aurait un impact négatif sur la croissance économique.

Scénario de réformes économiques accélérées :

Face aux défis économiques, le gouvernement de la RDC pourrait intensifier ses efforts de réforme. Des mesures audacieuses pourraient être prises pour améliorer la gouvernance, renforcer l'État de droit, lutter contre la corruption et diversifier l'économie. Ces réformes pourraient attirer l'investissement privé, favoriser le développement du secteur privé et stimuler la croissance économique. Une coopération accrue avec les partenaires internationaux et les institutions financières internationales pourrait également soutenir ces réformes.

Scénario d'incertitude liée aux facteurs externes :

Les perspectives économiques de la RDC pourraient également être influencées par des facteurs externes tels que les fluctuations des prix des matières premières, la conjoncture économique mondiale et les politiques commerciales internationales. Une baisse des prix des matières premières, notamment du cuivre, principale exportation de la RDC, pourrait avoir un impact négatif sur les recettes d'exportation et la balance commerciale du pays. De même, une détérioration de la conjoncture économique mondiale pourrait réduire la demande de produits congolais sur les marchés internationaux.

En conclusion, les perspectives économiques de la RDC sont incertaines. Elles dépendront de l'évolution de plusieurs facteurs, notamment l'inflation, le taux de change, les prix des produits de base, la situation sécuritaire et la gouvernance.

Il est important de souligner que ces perspectives économiques sont basées sur des hypothèses et des scénarios possibles, et qu'elles peuvent évoluer en fonction des développements politiques et économiques réels. La réalisation d'une croissance économique durable en RDC dépendra de la mise en œuvre de réformes structurelles, de la stabilité politique et de la gestion efficace des ressources naturelles du pays.



DIFFERENTES PUBLICATIONS DE CONGO CHALLENGE

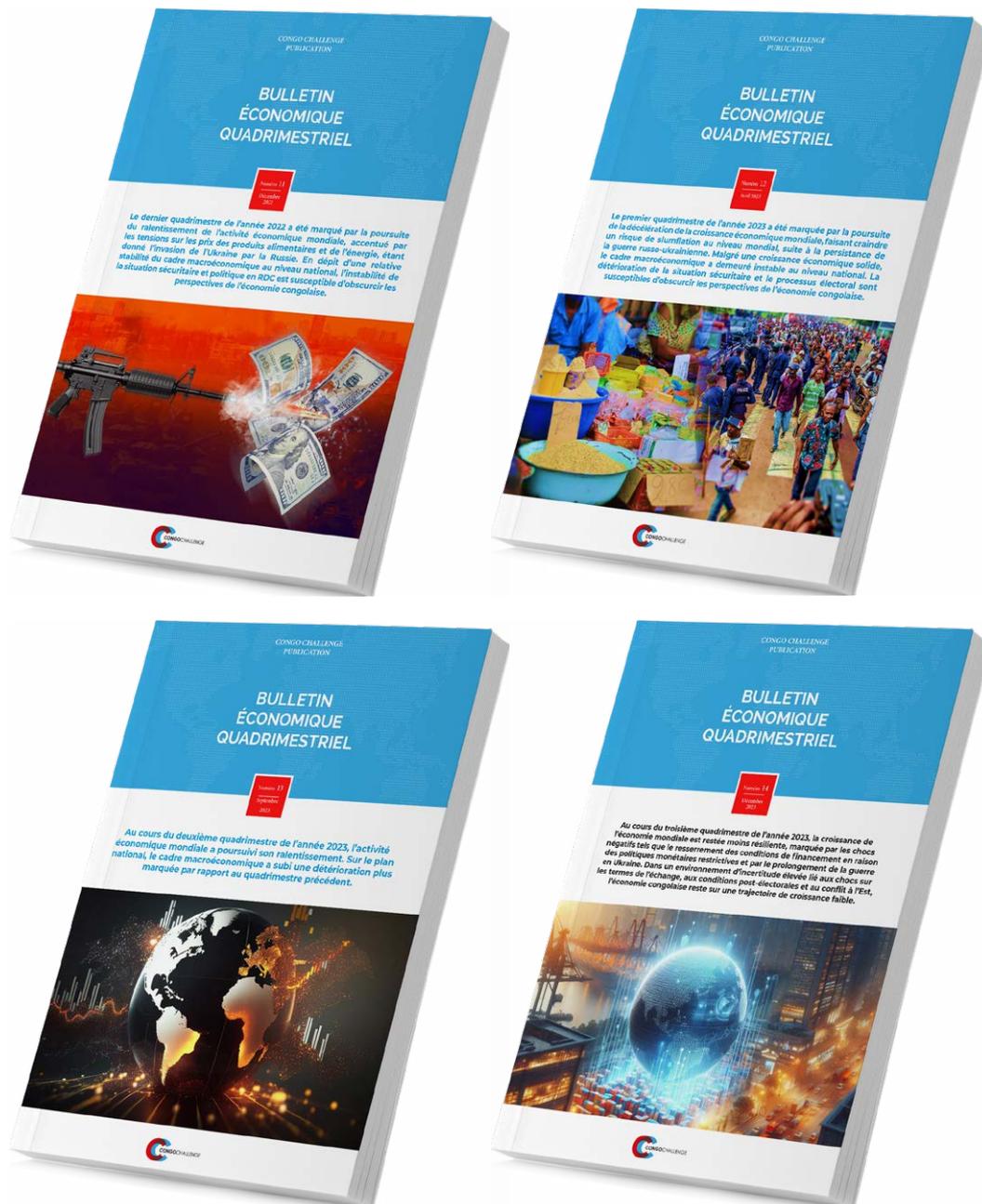
1. REVUE CONGO CHALLENGE (LE SEMESTRIEL)

Le Semestriel (Revue Congo Challenge) est un périodique scientifique complètement désintéressé, publié chaque semestre, avec pour objectif principal de promouvoir des études scientifiques visant à contribuer à l'avancement des connaissances en sciences économiques et à offrir aux opérateurs économiques ainsi qu'aux décideurs politiques, un ensemble des recettes susceptibles d'éclairer leur prise de décision ou de justifier suivant une base scientifique avérée leur prise de décision.



2. BULLETIN QUADRIMESTRIEL

La présente publication paraît chaque trimestre et offre un aperçu général et précis sur les évolutions économique et politique au niveau national, régional et mondial. Il permet au lecteur d'ajuster ses prévisions en fonction des évolutions observées ou de faire des anticipations tenant compte du paquet d'informations disponibles.

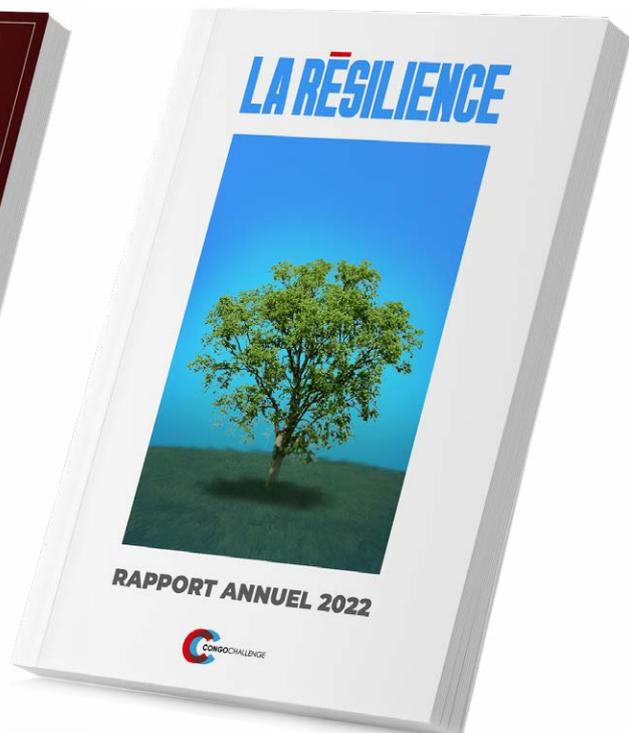


3. LE MENSUEL

La présente publication paraît chaque mois, elle offre un aperçu factuel des indicateurs économiques et présente les faits saillants ayant caractérisé la situation politique mensuelle du pays.



4. RAPPORTS ANNUELS





Modules d'intervention

1. Formation
2. Assistance
3. Conseil
4. Lobbying
5. Réalisation des études
6. Organisation des conférences
7. Appui au management de qualité
8. Appui à la conception des programmes économiques du gouvernement
9. Appui aux politiques de mobilisation des recettes publiques
10. Appui stratégique aux gouvernements dans le suivi-évaluation des programmes économiques
11. Contrôle-qualité des travaux

Nos valeurs

Congo Challenge croit aux valeurs cardinales dont il se veut le véhicule.

Ces valeurs reposent sur :

- L'abnégation ;
- Le sacrifice ;
- Le travail acharné.

Aussi, les ambitions du Think tank sont traduites à travers trois vertus que sont :

- L'éthique ;
- La morale ;
- La bonne gouvernance.

Congo Challenge

**Un cabinet conseil à la dimension
d'un grand continent**

LES VALEURS DE CONGO CHALLENGE

Congo Challenge croit aux valeurs cardinales dont il se veut le véhicule.
Ces valeurs reposent sur :

- L'abnégation ;
- Le sacrifice ;
- Le travail acharné.

Aussi, les ambitions du Think tank sont traduites à travers trois vertus que sont :

- L'éthique ;
- La morale ;
- La bonne gouvernance.

Comment tenir en laisse une bande de « nègres » ?

Tu isolés les plus vaillants en les diabolisant et tu promeus les plus médiocres en leur octroyant des privilèges indus. Conscient de cette escroquerie, ces derniers seront encore plus agressifs envers les premiers pour préserver leurs privilèges.

Dixit Machiavel



ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Mensuel Numéro 83

Publié en Avril 2024

Mars 2024. Copyright©CongoChallenge2024
364, Boulevard du 30 juin, Immeuble Kiyo ya Sita, 5ème étage, local 501,
Kinshasa/Gombe, RD Congo +243 812763003

www.congochallenge.cd/info@congochallenge.cd